BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DES ARMES DE L'INSTRUCTION
XIVe Arrondt

Case
FRC
24857

Md W IV 1: 30482
Md W. IV 2: 17995 v. 1

M. NECKER.

J'ai laissé le peuple sans Roi,
et le Royaume sans Finances.

VIE

PRIVÉE ET MINISTERIELLE

DE

M. NECKER,

DIRECTEUR-GÉNÉRAL DES FINANCES.

PAR un CITOYEN.

Vitam impendere vero.

A GENEVE,

Chez PELLET, Imprimeur, rue des Belles-Filles.

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY

INVENTAIRE 1915

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE L'INSTRUCTION XIVe Arrondt

VIE

PRIVÉE ET MINISTERIELLE

DE M. NECKER.

IL eſt des hommes, qui, nés dans des temps de déſordre & de deſpotiſme, placés dans des circonſtances heureuſes, mais privés d'ailleurs de l'intelligence la plus commune, parviennent à des places brillantes, à des poſtes honorables & lucratifs.

La hiérarchie des Financiers offre ſur-tout des exemples étonnans de ces caprices de l'aveugle fortune. La liſte des Fermiers-généraux & des autres concuſſionnaires privilégiés de l'Etat, ne préſente qu'une ſuite d'individus nés ſans fortune, élevés dans les claſſes les plus obſcures, & qui après avoir été aux gages des traitans, montent par des places aviliſſantes aux premiers emplois de la Finance.

Ce qui ſurprend ſur-tout dans cette liſte d'êtres fortunés, c'eſt que les cinq ſixièmes n'ont pas la plus légère connoiſſance dans l'adminiſtration de l'impôt, & ſont couverts d'une croûte d'ignorance, qui annonce une éducation groſſière, & un eſprit épais & rampant.

Il y a ſoixante ans les Financiers ne ſavoient pas lire : aujourd'hui ils ſavent ſigner, & n'en ſont que plus ſtupidement ridicules, parce qu'ils joi-

gnent à une nullité abſolue, l'importance des gens qui croyent ſavoir quelque choſe.

Dans tous les temps ce corps n'a eu qu'autant d'eſprit qu'il en faut pour piller dans le dédale des impôts.

Si un homme qui n'a nul mérite perſonnel, qui arrive à Paris, chargé de l'exécration de ſa province, & chaſſé par la crainte d'un ſupplice infamant & mérité, ſi, par exemple, feu Beaujon, d'opulente mémoire, après avoir exercé des concuſſions déſaſtreuſes dans le commerce des bleds, ſe trouve réduit à faire toutes ſortes de métiers pour vivre, & parvient, en peu d'années, à la place de banquier de la Cour, où il amaſſe, en un inſtant, une fortune exorbitante; ſi cet homme borné & nul, ſous toute eſpèce de rapports, acquiert ainſi de la réputation, pourquoi s'étonneroit-on que dans le même métier, un individu, doué de quelque intelligence, d'une facile conception pour la ſcience du calcul, & de l'art de *faire* exprimer avec éloquence ſes penſées, pourquoi, dis-je, s'étonneroit-on que M. Necker ait fait une fortune rapide, brillante, ait acquis une célébrité paſſagère, & ſoit parvenu à ſiéger ſur le trône ariſtocratique & miniſtériel? Non, ſans doute, il ne faut point s'en étonner, & il ne faut pas non plus être ſurpris ſi la haute réputation populaire que ce miniſtre avoit acquiſe ſous le regne du deſpotiſme & des abus, s'évanouit inſenſiblement aux yeux d'un peuple libre. Cette conſidération, née de l'ignorance des peuples, étoit ſemblable à ces météores, qui brillent dans l'obſcurité, & diſparoiſſent aux premiers rayons du ſoleil.

Hiſtoriens impartiaux, avant d'écrire la vie de M. Necker, nous l'avons ſuivi dans ſa marche d'abord obſcure de petit banquier associé, puis de ſpéculateur plus hardi, plus heureux, bientôt de ſouffleur miniſtériel, enfin de miniſtre : nous l'avons ſuivi dans l'exil, moins pour le conſoler de ſa diſgrace, que pour ſavoir s'il l'avoit méritée : nous l'avons de nouveau accompagné à la Cour, & étudié dans ſa fuite en Suisse ; nous l'avons ramené au milieu du peuple Pariſien, dont il étoit alors l'idole, & nous le ſuivrons juſqu'à la fin de mars 1790, époque qui, ſans doute, ſera la veille de ſon exil définitif : nous ferons précéder nos obſervations particulières de notes authentiques ſur ſa vie privée, avant ſon association à la banque ; & afin de rendre cet ouvrage plus piquant, nous le ſemerons de quelques anecdotes, qui ne ſont connues que de fort peu de gens, & dont les témoins ont pu ſeuls nous fournir les détails.

Nous prévenons le lecteur qu'il peut s'arrêter, s'il cherche dans cet ouvrage une apologie, ou une ſatyre ; exempts de tout eſprit de parti, nous jugeons M. Necker comme la poſtérité le jugera : les faits parleront, car ce n'eſt point une diſcuſſion aride de finance, mais la vie privée & miniſtérielle du premier miniſtre que nous avons annoncée.

Necker naquit à Genêve au commencement de ce ſiècle. Son pere étoit citoyen de cette ville, & y faiſoit le métier de commerçant. Son éducation fut confiée à un miniſtre de la religion prétendue réformée. Il ne fit aucun progrès dans les lettres. On lui fit apprendre l'arithmetique, & il devint,

dans peu, un grand calculateur. Cette ſcience, & la dureté de ſon caractere, lui inſpirerent le déſir de devenir riche. Genêve ne fourniſſant pas aſſez de reſſources à ſon ambition, il quitta la maiſon paternelle & vint à Paris. Il entra en qualité de commis chez Telusson, fermier des fiacres.

A force d'aſſiduité & d'hypocriſie, il devint caiſſier. Dès qu'il eut cet emploi, il commença à agioter pour ſon compte avec l'argent de la caisse.

Il y avoit dans la maiſon un teneur de livres, nommé Dadret, qui par ſes longs ſervices, étoit ſur le point d'être associé à la banque. Necker obtint ſur lui la préférence, moyennant le verſement qu'il fit dans la caisse de la ſomme de huit cens mille livres. Que ne peut l'or ſur les hommes, & ſur-tout ſur les financiers ! Voici comment il eut cette ſomme. Un Anglois l'avoit placée chez Telusson, & Necker ne l'avoit par enregiſtrée. L'Anglois vint à mourir, elle ne fut pas réclamée, & notre Genêvois ſe l'appropria. Tel fut le commencement de ſa fortune.

Devenu riche, l'amour commença à trouver place dans ſon cœur. Madame Telusson avoit pour femme-de-chambre, ou demoiſelle de compagnie, la fille d'un miniſtre genêvois (1). Necker en devint amoureux, & la fit conſentir à l'épouſer.

Qui croiroit qu'il ne lui fut pas toujours fidèle,

---

(1) Madame Necker dut ſon entrée chez Madame Telusson, & par conſéquent ſa fortune, à la protection de Madame.... Elle eut l'ingratitude de la méconnoître, lorſque M. Necker parvint pour la premiere fois au miniſtere.

d'après l'auſtérité des mœurs qu'il n'a jamais ceſſé d'affecter ?

Madame de C... comteſſe du St. Empire, étoit arrivée depuis peu à Paris. Ses affaires lui firent lier connoiſſance avec M. Necker. Celui-ci, épris de ſes appas, commença d'abord par lui faire ſa cour ; il lui fit enſuite l'aveu de ſon amour, qu'il accompagna des promeſſes les plus flatteuſes. Cette dame n'avoit alors que dix-huit ans ; on ſe laiſſe facilement ſéduire à cet âge ; elle lui promit de couronner ſes feux. Le rendez-vous fut donné ; elle s'y rendit. On l'introduiſit dans un cabinet où il y avoit un *petit lit de taffetas verd*, qui devoit ſervir pour le ſacrifice. Au bout d'un quart d'heure l'amant arrive (il venoit de Verſailles) *maudiſſant la Cour, M. de Maurepas & ſes chevaux.* Il dit à ſon amante qu'elle étoit un *être ſacré à ſes yeux, la femme chérie à qui il vouoit ſon exiſtence*, &c. &c. On ſe coucha. Mais quelle fut la ſurpriſe & la douleur de cette jeune beauté, lorſqu'elle vit que, malgré tous ſes charmes, le ſacrifice ne pouvoit être conſommé !....

Elle attend encore ce qu'on lui avoit promis. Peu de temps après, notre *vertueux* Genêvois eut envie de jouir de la Guimar. Elle lui accorda ſes faveurs ; mais elle n'en fut pas dupe comme la comteſſe. Nous aurons encore une fois occaſion de parler de cette malheureuſe abuſée, & de la paillardiſe de ſon corrupteur.

Le déſir d'acquérir de nouvelles richeſſes lui fit trouver le moyen de découvrir le ſecret du cabinet de St. James. Il propoſa alors au ſieur Telusſon, d'acheter les actions du Canada, qui perdoient plus de la moitié en France ; Telusſon y

consentit. Ils profiterent ainsi tous les deux du malheur des propriétaires de ces actions.

L'abbé Terray, qui étoit alors directeur général des finances, eut besoin d'argent. Il s'adressa à Necker pour qu'il lui en procurât. Celui-ci lui offrit les actions qu'il venoit d'acheter à vil prix. L'autre les accepta pour ce qu'elles valoient.

Que l'on s'imagine la fortune immense que fit en cette occasion l'agioteur Genêvois!

Il devint peu de temps après un des directeurs de la compagnie des Indes, dont il consomma la ruine (1).

Il se sépara alors de Telusson & s'associa Germani, son frere. Sa femme, qui passoit pour un bel esprit, attira chez elle les philosophes du temps, & entr'autres d'Alembert.

L'académie françoise proposa, à cette époque, un prix, dont le sujet étoit un développement des opérations ténébreuses de la Finance. Necker, désirant se faire une réputation dans la république des Lettres, & n'étant pas doué d'assez de talens pour cela, engagea un de ces philosophes à lui faire un discours sur la matiere proposée; il se mit au nombre des concurrens & remporta la palme.

Ce discours, bien écrit dans une partie qu'on n'avoit jamais connue, puisque les fermiers-généraux n'en connoissent eux-mêmes que les produits exorbitans qu'ils en retirent, & que par une conséquence juste, l'aréopage académique étoit

(1) Voyez un ouvrage intitulé : Théorie & pratique de M. Necker, dans l'administration des finances.

bien

bien loin de démêler, séduisit la capitale & la cour, & il en résulta que l'orateur Lauréat, reculs tous ses rivaux, qui pouvoient mieux connoître les détails, les ressources, les subtilités des fermiers, mais qui n'avoient pas eu l'esprit de les faire écrire & de les faire dévoiler. Il y avoit encore un mérite de plus dans cet ouvrage, c'est qu'il indiquoit des apperçus, qu'il faisoit espérer un mieux possible dans la régie des deniers royaux.

Tout ce pompeux étalage, dessiné avec l'académique enluminure, plut & devoit plaire. L'académie, composée de beaux esprits, qui rougiroient d'être calculateurs financiers, n'adjugea pas le prix au fonds discuté de la question, mais aux charmes de la composition magique. Elle n'étoit en effet, juge compétent, que de cette partie. Le bon Jean-Jacques dit dans cette occasion : *Necker a écrit dans une matiere inconnue, il a voulu prouver qu'il avoit démêlé la fusée, il a bien fait pour accelerer sa fortune. Le croira qui voudra. Ses contradicteurs, jaloux n'en sauront pas plus que lui, & déraisonneront moins bien.*

Cette harangue fit la réputation de Necker. Si les fermiers, si les gens à chiffres, si les opérateurs de bureaux eussent été plus clairvoyans, ils auroient pressenti que l'auteur couronné d'un Mémoire de finance, les éclipseroit un jour, & les perdroit sans retour.

Mais l'or ne donne point de lumieres, il assoupit au contraire. Les modernes Bourvalois sont dispensés de raisonner ; on leur fait grace du sens commun en faveur de leur cuisinier.

M. de Taboureau ayant succédé au ministere des finances, à M. de Cluny, il vint en pensée

à M. de Maurepas de lui donner pour collaborateur un homme habile en calculs & en opérations de banque. Il en fit part à Beaumarchais, son bouffon. Celui-ci lui proposa Necker, qui fut accepté, moyennant un présent très considérable qu'il fit à Madame de Maurepas, & un pot-de-vin de deux cents mille livres qu'il donna à Beaumarchais. Le voilà directeur du trésor royal. Ce n'étoit pas assez pour cet homme ambitieux; il fit déplacer, par des intrigues abominables, M. de Taboureau, & il fut fait alors ministre actif en chef, sous le titre de directeur général des finances.

On sait qu'il n'est pas un seul commis qui ne déteste, qui ne maudisse ses commettans. Les financiers parvenus sont persuadés de cette vérité, puisqu'ils ont murmuré toute leur vie, même contre les fermiers qui les protégeoient.

Le motif de ce mécontentement général est simple; un employé du dernier cran, gémit d'avoir toute la peine, & d'être le plus mal récompensé. Il est asservi aux ordres capricieux d'un brigadier, d'un contrôleur, d'un inspecteur, tous commis comme lui, mais ses supérieurs. Ces hommes, presque tous sans ame, sans éducation, sont assez stupides pour se croire quelque chose, & pour se dédommager du mépris général, que les gens sensés ont pour leur profession & leur personne; ils exigent de leurs subalternes un travail assidu, périlleux même, pour n'avoir rien à faire, pour vexer le citoyen & s'attirer les bonnes graces & la protection des premiers chefs, aux dépens des veilles & des sueurs de ceux qui leur sont subordonnés.

Necker connoissoit toutes ses disgraces; cent

fois il s'étoit vu humilié, insulté par des manans, qui n'avoient ni son intelligence pour les calculs, ni son activité; aussi quand il se vit le président des fermiers-généraux, il ouvrit son cœur à ses anciens ressentimens; il voulut venger les injures de ses amis & les siennes propres. Il y réussit. Il lui étoit plus facile qu'à tout autre de le faire; il connoissoit toutes les ruses, toutes les cavillations, toutes les fripponneries des opérations des fermiers; il étoit estimé à la cour; il y étoit protégé du duc d'Orléans, qui lui faisoit payer cher sa protection & son appui. Il arracha le bandeau aux financiers; ils les démasqua; c'étoit un frippon qui en dévoiloit d'autres, pour capter la confiance de la nation, & la bienveillance du monarque, pour puiser à son aise dans les bourses des capitalistes, & enfin pour se venger.

Il publioit qu'il ne travailloit que pour le bien de l'Etat; on le crut, parce qu'il maltraitoit les Fermiers-généraux que la nation abhorre à si juste titre.

Il voulut réchauffer le système de Law, le raffiner & le présenter sous une nouvelle forme. La magie du style de son secrétaire lui attira l'admiration des hommes de lettres & du peuple, qui étoit fort aise de voir un Contrôleur-général de sa classe pour mortifier les nobles; mais les bons politiques ne voyoient dans Necker qu'un ambitieux qui vouloit traiter un royaume comme une maison de banque, & pêcher en eau trouble.

Il éblouit par le désintéressement dont l'empire est si fier. La confiance suit l'aveuglement. Il récompensa ceux qui lui portoient leur or, par de si brillantes conditions, que la foule accourut; &

le vulgaire, qu'il eſt facile d'égarer, crut que le miniſtre commandoit à l'opinion, tandis qu'il ne ſervoit que l'intérêt des individus.

Un des plaiſirs de la cour, dans ce tems-là, étoit de faire illuminer une partie des boſquets, dans l'un deſquels on avoit établi un trône de fougère, & là on jouoit au roi comme les petites filles jouent à madame; on éliſoit un roi, il donnoit ſes audiences, tenoit ſa cour, & rendoit juſtice ſur les plaintes qui lui étoient adreſſées par ſon peuple, repréſenté par les gens de la cour & du comité, par le roi & la reine, qui venoient ſe dépouiller de leur grandeur au pied de ce trône factice. On faiſoit au nouveau roi les plaintes les plus originales les unes des autres, les peines & les récompenſes ne l'étoient pas moins; mais au bout de quelques inſtans de ces plaiſanteries, qui ne pouvoient faire qu'un bon effet, Sa Majeſté, qui étoit preſque toujours à Vaudreuil, prenoit fantaiſie de faire des mariages; il marioit le Roi avec une femme de la cour, la Reine avec un des hommes, (on a remarqué qu'il ſe l'appropriait le plus ſouvent) il en faiſoit de même pour les autres hommes & femmes de la ſociété; il les faiſoit approcher par couples au pied du trône, ordonnoit que chacun ſe prit par la main, & là, avec tout le reſpect dû à ce nouveau genre de ſacrement, & au nouveau roi qui ſe méloit ainſi du ſacerdoce, on attendoit le mot ſacramental, qui étoit *decampativos*. Auſſi-tôt prononcé, chacun, avec ſa chacune, fuyoit à toutes jambes vers un des boſquets qu'il choiſiſſoit; défenſes de par le roi des fougeres de rentrer avant deux heures dans la ſalle du trône; défenſes

d'aller plus d'un couple enſemble & dans le moindre endroit ; défenſes de ſe voir, de ſe rencontrer, de ſe nuire, de ſe chercher, ni de ſe parler. Ce jeu plaiſoit fort au roi, qui trouvoit très-plaiſant de ſe voir ainſi détrôné ſur l'herbe par Vaudreuil.

On devoit ordonner les eaux à la reine, pour provoquer une ſeconde groſſeſſe : les médecins tomberent tous d'accord, que ces plaiſirs nocturnes, & ſur-tout le *décampativos* feroient encore plus d'effet. M. Necker ayant été conſulté à ce ſujet, dit, que malgré que le nouveau roi du ſoir coûtât preſqu'autant que s'il l'étoit pour toute la journée, il valoit mieux s'en tenir à cette recette, pour avoir un héritier du trône, qui ſeroit encore un grand objet de dépenſe pour l'état, quelque part qu'il fût fait, & par quel faiſeur il nous fût procuré.

Madame Jule de Polignac accoucha au milieu de tous ces plaiſirs. La reine lui donna une layette de 80,000 liv., & le roi un préſent en argent de pareille ſomme ; on devoit y joindre le duché de Mayenne, qui vaut 1,400,000 liv. Mais M. Necker s'y oppoſa. Peu de temps après il ſe rappella la chûte de M. Turgot ; & comme il tenoit beaucoup à ſa place, dont la favorite menaçoit déja de le déloger, il détermina la reine à faire à ſa favorite un don de 3,000,000 liv. en dédommagement du duché en queſtion, qui n'étoit pas fait pour elle.

Lorſqu'il crut pouvoir s'oppoſer ſans crainte aux dépenſes exceſſives de la Reine & du comte d'Artois, il le fit. Sa modeſtie s'empreſſa alors de publier ſes refus & ſes oppoſitions dans toutes

les gazettes, pour complaire au peuple & capter sa bienveillance; cependant il profitoit de l'aveuglement de la nation pour satisfaire les financiers & des spéculateurs avides, en promettant l'exportation des grains.

Il supprima & retrancha beaucoup de dépenses, & d officiers de la maison du Roi, de la Reine & des Princes.

Chez une nation où les grands n'éprouvent gueres de contrainte, où les femmes sont à peu près sûres de leur empire, où les agens subalternes croyent pouvoir disposer de l'autorité, où l'adresse prétend aux graces, où l'importunité arrache ce qu'on ne lui accorde pas, on fut surpris de voir un homme qui sembloit mépriser les hommages, ou du moins les sacrifier à une divinité plus entiere ou incapable de composer.

L'étonnement redoubla lorsque le même homme, d'une apparente indifférence pour les adroites prévenances, montra une sensibilité puérile aux sarcasmes d'une nation plus légere que maligne, & confessa que sa philosophie succomboit sous les traits plaisans que décochoient les oisifs de la capitale, devenus, sans le savoir, ministres des vengeances d'une foule de victimes égorgées avec le couteau de la réforme.

On le flatta de ramener les incrédules, ou quelques hommes rebelles à l'enthousiasme, s'il vouloit que l'on dévoila, en son nom, à la nation, les causes d'une félicité dont on la berçoit sans cesse, sans jamais l'en faire jouir. Mais cela révolta les uns, fit rire les autres, en imposa à un certain nombre, & déplut à tous; car les hommes ne veulent pas qu'on viole leurs suffrages, & qu'on les condamne à l'admiration.

En 1776, le comte de Vergennes, excité par d'autres miniſtres, & par des particuliers à vues peu déſintéreſſées préparoit la guerre contre l'Angleterre. Le comte de Maurepas y répugnoit, & les gens ſages annonçoient d'avance qu'il en coûteroit plus de deux cens mille hommes, plus de douze cens millions de dépenſes extraordinaires, & plus de ſoixante millions de nouvelles rentes à payer pour des ſuccès douteux, probablement très-médiocres.

Ce fut M. Necker, qui, par ſes mémoires, détermina M. de Maurepas, en lui donnant les moyens de développer le crédit de la France; ainſi c'eſt à M. Necker qu'on eſt redevable de la dernière guerre. Il développa en effet ce crédit en empruntant, depuis le mois d'octobre 1776, juſqu'au mois de mai 1781, cinq cens trente millions, chargeant l'état d'environ quarante-cinq millions de rentes. Son ſucceſſeur, en deux ans, emprunta plus de trois cens millions, & M. de Calonne, toujours uſant de ce même crédit, ſi bien monté par M. Necker, plus de huit cens millions; ainſi par l'effet merveilleux de cette reſſource, en dix ans, l'état a conſommé 1 milliart 645 millions, qui lui font payer au moins cent trente millions de nouvelles rentes annuelles.

En un mot, ſans parler du ſurplus, la guerre qu'on n'évaluoit qu'à douze cens millions, en coûta ſeize cens, ſans nul profit que pour les entrepreneurs, fourniſſeurs, vivriers, & part-prenans.

En 1777, on avoit augmenté les impôts de pluſieurs manieres, & l'on avoit ſupprimé pour plus de ſept millions d'actes de juſtice, annoncés, promis, effectués juſques-là par le roi.

Au contraire, si l'on fût resté en paix, en 1780, les revenus du roi eussent reçu un accroissement de plus de quatre-vingt millions ; Sa Majesté auroit pu désirer, ce qu'elle désire si fort, le rembourſement des dettes. Le fâcheux, pour M. Necker, c'est que tous ces faits & raisonnemens sont tirés, & se déduisent de ses propres aveux, dans son mémoire en réponse à M. de Calonne.

C'est lui qui fit contracter, en grande partie, la *dette criarde*, *ou non fondée*, qui consiste en plus de six cens millions en papiers agiotables, illégaux & usuraires.

N'ayant point le travail avec le roi, ni l'entrée au conseil, ne figurant que comme un premier commis sous M. de Maurepas, il fit jouer une infinité de machines pour se tirer de cette manière d'être subordonnée, & par-là il allarma l'ambition de M. de Maurepas, qui n'eut d'autre ressource que de le faire renvoyer.

Il se servit pour cela du parlement, & notamment de M. d'Esprémenil. Maurepas fit connoître à cette cour le mémoire sur les administrations provinciales qui lui avoit été confié par le roi.

Ce mémoire fut dénoncé par M. d'Esprémenil, qui se mit à la tête de la cabale. M. de Maurepas se sauva de la honte d'avoir trahi la confiance du roi, en communiquant le mémoire en question, par la fable que lui donna occasion de faire la mort du Président de Gasque, arrivée à cette époque. Cette fable consista à supposer qu'un exemplaire manuscrit de ce mémoire avoit été trouvé parmi les papiers de ce Président, lors

de

de l'inventaire de sa maison, détourné par le Commissaire au scellé & remis par ce dernier à M. d'Espréménil. Cette fable avoit un air de ressemblance d'autant plus grand, que M. de l'Essart étoit institué légataire par le président de Gasque, & qu'il n'y avoit rien de plus apparent qu'une communication donnée au président de ce mémoire par M. de l'Essart, qui passoit pour le confident intime de M. Necker. Ce n'est que depuis que l'on a sçu que M. de l'Essart n'en avoit aucune connoissance.

Il fut remplacé par le vieux Fleury, conseiller d'état, aussi incapable au moins d'être à la tête du département des finances que son prédécesseur, & c'est beaucoup dire.

Ce n'étoit rien de descendre, mais il étoit cruel de descendre au bruit des applaudissemens, & dans l'impuissance de demeurer spectateur d'un peuple frivole, encore plus prompt à se consoler qu'à s'enthousiasmer.

Il courut dans un château solitaire avec le secret espoir d'y voir accourir en pélerinage des adorateurs.

Ils parurent de loin à loin. Il fit composer un gros livre, où il déposa les secrets de la famille de l'état, & dont l'introduction étoit remplie d'éloges pour le soi-disant auteur, & d'insultes à la nation Françoise.

Ce livre fut fortement attaqué. Necker accourut à Paris le défendre, fomenter, nourrir, échauffer les intrigues qu'il faisoit naître, ressusciter un parti alors languissant, & commencer une guerre sourde contre tous les ministres. Une fortune immense ne favorise que trop ce besoin

insatiable d'intriguer, & y joignant l'apparence de mœurs austeres, dont l'ambition fait le premier de ses ressorts, il se fit un parti chez cette classe orgueilleuse, dont l'incurable manie est de protéger, qui conçut le hardi projet de le ressusciter.

Dans une obscurité combinée, il jouoit le rôle d'un martyr, lorsqu'un rival engagea une querelle un peu précipitée. Elle rangea ses nombreux ennemis du côté de son adversaire, qui, dans ce moment plus que jamais, recueilloit les fruits de l'austérité des moyens, sans remonter cependant au trône des finances, sur lequel la fortune placa un administrateur, qui n'étoit pas si frippon que lui, mais qui avoit la même ineptie sous les dehors de la capacité. Les caisses se vuiderent, la confiance disparut, le crédit fut anéanti, la confusion s'avançoit, le peuple fatigué sembloit hazarder quelques menaces, l'orage alloit croissant, la nécessité impérieuse commanda des dispositions extraordinaires, & l'autorité, embarrassée un instant, replaça au timon des affaires un homme que le peuple demandoit moins pour l'avoir, que pour être délivré d'un double fléau.

On s'attendoit à des prodiges : quel aveuglement ! Le financier comptoit sur un nouveau système, les créanciers de l'Etat, sur le retour de l'exactitude, le commerce sur des secours, la nation sur un plan uniforme. Les hommes de Lettres espéroient des vues profondes de la part de leur émule supposé, les amis de la liberté une constitution franche de la part d'un Républicain ; les gens d'affaires la remonte du crédit des systêmes d'un spéculateur en banque ; le

clergé, un concours au soutien de la morale de la part du soi-disant auteur *de l'influence des Opinions Religieuses* (1) ; le roi, quelques momens de tranquillité, quelques jours de paix dont cet homme roi seroit si digne ; il l'attendoit d'un ministre si loué, & si souvent rappellé à son souvenir par ses créatures enthousiastes ou soldées. Que d'espérances ont été trompées ! Pourquoi ? c'est que dans l'espace rapide de trois années, la nation a appris à connoître ses droits. A peine a-t-elle voulu les faire valoir, que l'administrateur ignorant, étonné de la résistance, s'est en vain replié sur lui-même. Chaque événement l'a découragé. On lui a montré l'intervalle qu'il avoit à remplir pour arriver au but que la nature des choses lui prescrivoit : alors, mesurant ses forces avec cet immense travail, il a chancelé. Mais, bientôt ranimé à la voix tyrannique de l'ambition, pressé sur-tout par son épouse (2), sa

(1) Quelques personnes attribuent cet ouvrage à l'abbé Raynal. Il seroit meilleur s'il étoit sorti de la plume de ce célebre Ecrivain.

(2) Elle a quelque peu d'esprit, beaucoup de méchanceté, de hauteur & d'hypocrisie. Avant que Necker rentrât dans le ministere, elle avoit de petites attentions pour les débiteurs en prison, & pour les malades réduits à l'hôpital ; depuis qu'il y est rentré elles ont disparu pour toujours. C'est à l'impression qu'elles firent sur le public, que son époux dut sa réputation de popularité & de bienfaisance, son nom de pere du peuple, d'ange tutélaire de la France.

fille (1), & d'autres entours avides d'intrigue & de gloriole, on lui a fait saisir l'occasion de jetter un grand éclat; & croyant commander aux opinions, il a cédé à la volonté générale qui réclamoit une assemblée nationale.

A peine ce grand engagement fut pris, que tourmenté du besoin de primer, & de la crainte de ne pas diriger facilement cette grande machine, il fut effrayé de la carriere qu'il venoit de s'ouvrir. Depuis cette époque, chaque démarche qu'il a faite est devenue une chûte.

Dans la derniere assemblée des notables, il prescrivit un plan de travail si gauchement tracé qu'elle ne le suivit point. L'administrateur n'y inspira ni confiance, ni crainte, ni estime, ni déférence.

La forme de convocation qu'il proposa fut presque généralement rejettée; le réglement qu'il donna étoit obscur, sujet à des interprétations délusoires; aussi occasionna-t-il des élections imparfaites & vicieuses; il y montra en outre, pour la noblesse, des égards déplacés.

Enfin, après bien des retards combinés, les états-généraux eurent lieu. Il prononça à leur ouverture un discours, dans lequel perçoit à chaque instant l'homme enivré, & cette malheureuse habitude de ne savoir jamais s'expliquer. Ce discours étoit indécent, mesquin, déplacé,

---

(1) Elle est, avec un peu plus d'esprit, aussi hautaine, aussi méchante, aussi hypocrite que sa mere.

démaſquant dans celui qui l'avoit compoſé un génie étroit & une ame incertaine.

Il balbutia dans les conférences au lieu de parler, il y tâtonna au lieu de s'avancer, & il y montra, dans toute ſa honte, cette timidité qui provient du ſentiment cruel qu'on eſt au-deſſous de ſa beſogne, & arrivé au terme où il faut avouer ſa nullité, ou préſenter un de ces grands expédiens qui ramenent les opinions flottantes.

Cet important ſecret, ſi bien dérobé pendant dix ans aux yeux de la multitude déçue, fut alors révélé. On vit clairement que Necker étoit ſans plan déterminé, ſans génie pour le concevoir, & & qu'il n'avoit pas même aſſez d'eſprit pour diſtinguer parmi les ſavans celui qui auroit pu le lui donner.

Dans les premiers mois de ſon regne, on crut devoir garder le ſilence. Donnez donc le temps de faire, diſoient ſes partiſans. Les états-généraux annoncés, tout fut renvoyé à cette époque régénératrice. Il s'agiſſoit ſeulement de la gagner ſans éclat & ſans ſuſpenſion totale. On y parvint. Au lieu de voir déployer le génie de l'homme d'état, on apperçut un aſtucieux perſonnage, qui tantôt ſe montroit & tantôt ſe cachoit, qui n'oſoit embraſſer le parti du peuple, & craignoit d'être repouſſé de celui de la nobleſſe, qui ſe flattoit de trouver dans le clergé conciliateur un parti qui modéreroit l'effervescence de celui des deux autres.

On vit ce même perſonnage fomenter la diviſion entre les ordres, non en les incitant les uns contre les autres, mais en leur inſinuant l'eſ-

poir de voir l'autorité royale appuyer le parti auquel il la promettroit.

On reconnut, en examinant ſes principes, ſon ſilence ou ſa conduite, qu'il étoit incapable d'être admis à la formation d'une conſtitution.

Ses principes ſont puiſés dans le deſpotiſme le plus révoltant ; on les a vus développés & mis ſous les yeux du public.

Dans ſon diſcours pour l'ouverture de l'Aſſemblée Nationale, il ne dit pas un mot de la conſtitution, & l'affectation de n'occuper les comices que des finances ne peut être une ſimple mal-adreſſe.

Sa conduite pour la ſeule convocation de Paris, démontra qu'il n'avoit jamais voulu d'union, de laquelle ſeule peuvent dériver des loix conſtitutives.

On le vit ſans ceſſe flotter entre des incertitudes cruelles. On ne ſavoit s'il avoit un ſyſtème caché ſous le voile d'une myſtérieuſe prudence, ou s'il cachoit ſa nullité ſous des dehors adroits. On ne ſavoit s'il donneroit des armes à l'ariſtocratie, ou s'il favoriſeroit les démagogues ; s'il vouloit régner, s'il vouloit faire régner le Roi ou la loi.

S'il nous eût fallu reprendre une adminiſtration précipitée, les nations voiſines auroient pu nous dire : « François imprudens, vous avez confié vos deſtinées à un étranger qui ne vous avoit donné aucuns gages, ni de talens, ni d'attachement. Malgré l'expérience des Mazarins & des Law, vous avez eu encore une confiance

aveugle, il faut l'expier ». Qu'aurions nous répondu ?

On ne tarda pas à voir qu'il étoit un administrateur indigne, un ennemi public, un scélérat.

L'approvisionnement de la capitale & des autres grandes villes du royaume étoit confié aux intendans des provinces, & à une compagnie ministérielle d'accapareurs, lors du rappel de M. Necker au ministere en 1788. On prétendoit que l'avidité des monopoleurs, l'incurie du gouvernement (1), sur l'exportation immodérée des grains, & la médiocrité de la derniere récolte, menaçoient d'une disette prochaine : le directeur-général des finances ne négligea rien pour accréditer ces bruits allarmans. Un orage affreux avoit dévasté quelques cantons ; mais quoiqu'il n'eût frappé que soixante & quelques lieues quarrées, sur trente mille que contient la surface du Royaume, le ministre s'empressa de publier, « qu'une grêle désas-» treuse ayant ravagé une vaste étendue de ter-» rain, il manquoit peut-être la juste quantité né-» cessaire de grains pour entretenir le pain dans » la juste mesure qui seroit désirable, & que sa

---

(1) Cette exportation immoderée des grains n'étoit qu'un bruit que l'on faisoit courir a dessein de favoriser le plan d'accaparement du ministre. Il y eut à ce sujet le plus affreux tripotage ; les primes étoient touchées plusieurs fois par les agens ministériels, & pour la même cargaison, qui étoit successivement présentée dans différens ports.

» Majesté ne pourroit garantir que le prix de » cette denrée ne fût constamment cher cette an- » née ». Après être parvenu à répandre l'allarme sur les craintes d'une famine prochaine, bientôt il chercha à en tirer parti. Cependant il annonça des ordres pour faire venir des grains de tous côtés, & des primes pour encourager l'exportation. Soit fripponerie de ses agens, soit fripponnerie des marchands étrangers, il ne nous arriva que des grains avariés & des farines gâtées. Il prétendoit les avoir achetées à très-haut prix, & il eut l'art de ne pas tarir sur les tendres soins, les généreux sacrifices du monarque, pour pourvoir à la subsistance de son peuple; comme si ces soins n'étoient pas le premier des devoirs du gouvernement, comme si le gouvernement avoit quelque chose en propre. Mais ces maximes d'état n'étoient pas encore reçues.

A cette époque, déja le désordre des finances, qu'il avoit si bien préparé, étoit extrême. Les frais énormes du gouvernement, les dépenses inouies de la cour, les affreuses déprédations des administrateurs, & les fripponneries incroyables des employés, avoient mis le trésor public à sec. Il falloit de l'or, & le ministre, toujours fertile en expédiens, en trouva un qui promettoit une moisson abondante, une moisson sûre, une moisson journaliere. Il avoit déja sous lui une compagnie d'accapareurs (1) pour l'approvisionnement de la

(1) La compagnie Leleu, qui tenoit tous les moulins de Corbeil. Le 19 février 1789, les boulangers de Paris présenterent un mémoire au capitale;

capitale; il en eut d'autres qui accaparerent les grains du Royaume. Pour les revendre à un prix arbitraire, pour colorer la hauſſe du pain, il fit venir, à grand bruit, de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Amérique, pluſieurs cargaiſons de farines & de grains avariés, tandis qu'il laiſſoit paſſer par l'Alſace & la Lorraine, nos excellens grains dans le pays de l'Empereur.

Le pain fait des farines gâtées avoit une ſaveu e déteſtable; il s'agiſſoit de la maſquer: il étoit d une qualité vénéneuſe; il s'agiſſoit d en pallier les funeſtes effets: on conſtruiſit donc des moulins à bras dans l'école militaire, où ſe fit le mêlange des mauvaiſes farines avec de bonnes, & d'où elles furent portées à la halle, pour être diſtri-

---

lieutenant de police, où ils ſe plaignoient de ce que la compagnie des ſieurs Leleu, pour mettre, ſous différens prétextes, un prix plus haut à la denrée, avoit ſubitement reſtraint ſes ventes & livraiſons; qu'ayant écrémé les halles circonvoiſines, les boulangers qui s'y étoient tranſportés pour faire leurs achats, s'étoient vus réduits à revenir dans la capitale, à la merci de ladite compagnie, la ſupplier de les approviſionner à tous prix; & par contre-coup avoient été forcés d'enchérir le pain, en raiſon de la hauſſe des farines: ce qui leur avoit attiré l amende de la police.

Gravement inculpés par ce mémoire, les ſieurs Leleu répandirent dans le public deux imprimés, ſous les titres « d'Obſervations & de Compte rendu ſur l'établiſſement des moulins de Corbeil », où

buées aux boulangers, comme le témoignage unanime des employés, des charretiers, des portefacs & des curieux, ne l'a que trop appris.

Tant qu'on put prétexter le manque de bled, il fallut, pour ne pas mourir de faim, se contenter de celui qu'on avoit; & personne n'étoit en droit de se plaindre. Mais depuis la moisson; mais après la plus abondante récolte, priver les peuples des dons du ciel! les tenir dans la disette! leur ôter la consolation de savoir qu'ils auroient du pain! & cela pour continuer un trafic honteux, qui les réduisoit à la misere en détruisant leur santé: voilà un de ces phénomènes réservés à l'histoire de nos jours, à l'apologie du gouvernement françois; & sur-tout à l'éloge du ministre des finances.

---

ils invoquoient le témoignage de M. Necker, sur leur désintéressement & leur dévouement patriotique. Ces accapareurs ministeriels produisirent une lettre où l'administrateur des finances leur disoit : *soyez persuadés qu'en toute occasion vous me trouverez prêt à vous donner des preuves d'estime & d'intérêt.* Ils produisirent aussi un arrêt du conseil, sans date, sans signature, sans affiche, & de la façon, sans doute, de M. Necker, par lequel le premier mémoire des boulangers étoit supprimé comme calomnieux & diffamatoire. Ainsi nul doute que les accapareurs ministeriels n'ayent affamé la capitale depuis le retour de M. Necker, en 1788, jusqu'au moment de la révolution, & qu'après la révolution ils ne l'ayent encore affamée; car ils étoient l'ame du comité des subsistances de l'hôtel-de-ville.

Outre les moyens que cette infâme ſpéculation lui donnoit de ſe ſoutenir, en faiſant face aux dépenſes du gouvernement & de la maiſon royale, elle le rendoit maître de l'eſtomac du peuple; elle lui fourniſſoit l'occaſion de le mettre en fureur à volonté, en lui retirant ſa nourriture ; & elle lui ménageoit le prétexte d'avoir à ſon commandement des forces ſuffiſantes pour l'aſſervir, en feignant de vouloir l'appaiſer, & pour enchaîner enſuite la capitale, d'après laquelle tout le royaume reçoit ſon impulſion.

Cette odieuſe ſpéculation de l'adminiſtrateur des finances, n'étoit qu'un tiſſu d'horreurs.

La France entiere étoit remplie d'accapareurs; ces accapareurs faiſoient monter très-haut le prix du bled (1); ils en exportoient une énorme quantité dans la Flandre Autrichienne, & le gouvernement ne prenoit aucune meſure ſérieuſe pour empêcher ces accaparemens, pour s'oppoſer à ces exportations. Ces coupables manœuvres pouvoient-elles être des ſpéculations individuelles? Le ſeul but des accapareurs étoit le gain conſidérable qu'ils ſe promettoient ſur le bled, lorſqu'ils auroient amené la diſette. Mais auroient-ils commencé par faire d'énormes ſacrifices, dans l'eſpoir d'un profit plus que douteux, ſi leurs manœuvres n'avoient été qu'une entrepriſe à leur compte, & s'ils n'avoient pas eu l'appui du pouvoir exécutif? Pour l'appat d'un gain ſi douteux, de ſimples particuliers auroient-ils eu la témérité de s'expoſer de la ſorte

(1) A Soiſſons, ils firent monter le prix du ſetier de 130 à 240 liv.

à la juſte fureur du peuple, s'ils n'avoient été sûrs de l'adminiſtration ? Des monopoleurs auroient-ils été aſſez ſtupides pour enlever des grains à la France, & les aller revendre chez l'empereur à un prix fort au-deſſous de celui qu'ils les avoient payés, s'ils n'avoient été amplement dédommagés par le miniſtere ?

Ces infâmes manœuvres tariſſoient les ſources de l'abondance, & livroient les peuples aux malheurs de la diſette, aux horreurs de la famine. A qui pourroit-on les imputer qu'à celui qui tenoit dans ſes mains les ſources de l'abondance (1) ? Et quel autre motif lui prêter que le deſſein perfide de faire ſentir aux peuples les inconvéniens de la liberté, & d'amener (2) les municipalités à lui rendre d'elles-mêmes les ſubſiſtances, qui ſeules pouvoient le remettre en poſſeſſion du taliſman myſtique, auquel tenoit ſon exiſtence, ſon crédit, ſa réputation ?

Suſpendons un moment le reçit des horreurs que Necker commît dans ſon dernier miniſtere envers toute la France, pour faire part au public de ſa méchanceté envers un individu.

---

(1) Dès le lendemain de la tranſlation de la famille royale à Paris, il les fit couler pendant quelques jours, pour nous convaincre, ſans doute, qu'il les ouvroit & fermoit à ſon gré.

(2) Nous venons d'apprendre qu'elles ne ſont jamais ſorties des mains du miniſtre ; que le comité de la ville de Paris n'a été qu'un inſtrument aux volontés de l'accapareur général.

Madame de C....., dont nous avons déja parlé, voyant, après plusieurs années d'attente, que son ancien amant ne maintenoit pas la promesse qu'il lui avoit faite, malgré toutes ses sollicitations & toutes les lettres qu'elle lui avoit écrites, prit, le 12 juin 1789, le parti de lui en présenter une elle-même, lorsqu'il sortoit du du conseil. En voici la copie:

« Je vous préviens, Monsieur, que je vous » prépare une scene qui *dévoilera* les yeux de la » partie de la nation stupide qui vous encense. » Du reste, il dépend de vous de l'empêcher. » Comme les affaires de l'état ne me regardent » point, je garderai le silence sur vous & vos » opérations, si vous rempliſſez votre devoir à » mon égard. M. Necker qui regle l'état, doit » commencer par se conduire avec l'honnêteté » qui doit faire la base de son caractere, & il » doit payer ses dettes avant celles de l'état. Ce » n'est point une grace que je vous demande, » c'est une justice. Vous me devez une somme » considérable, promise depuis plusieurs années. » Les intérêts doivent être compris dans la somme. Je vous préviens que j'ai besoin de mille » louis, & qu'il est inutile de m'envoyer une » somme modique, parce que je ne la prendrois » pas. Je n'ai jamais oublié la nuit passée avec » vous à la Chaussée-d'Antin, non pour la regretter, mais pour en gémir, où vous avez » abusé avec une adresse incroyable de ma jeu» nesse & de ma bonne-foi. Il est temps de » réparer vos torts à mon égard. Votre réponse » me réglera sur le parti que j'ai à prendre, & » si je n'en reçois point, j'ai un libraire fidele,

» qui fera imprimer cette lettre, & qui en don-
» nera des copies à tous vos apôtres ».

La Comtesse de C.....

Elle attendit en vain jusqu'au 14 la réponse à cette lettre. Alors elle se présenta de nouveau à M. Necker, à sa sortie du conseil, & le pria de vouloir bien répondre à sa lettre. Le chaste (1) Genêvois lui dit: je vous en ferai une, & lui donna en attendant un coup de poing dans l'estomac. Le lendemain elle reçut une lettre de M. *Clos*, l'ame damnée de M. Necker, dont voici la copie :

» M. *Clos*, lieutenant-général de la prévôté de
» l'hôtel du Roi, désireroit avoir l'honneur de
» parler à Madame de C.... pour affaires qui l'in-
» téressent. Il la prie de vouloir bien lui faire
» dire, si elle veut prendre la peine de passer
» chez lui ce matin, & si elle ne le pouvoit pas
» M. *Clos iroit chez elle* ».

Elle répondit à M. *Clos* qu'elle l'attendroit chez elle. Trois ou quatre jours s'écoulerent sans qu'elle vit paroître ce Monsieur. Au bout de ce temps-là, M. *Boin*, lieutenant de la prévôté, se transporta chez elle avec des gardes, & lui dit qu'il venoit de la part de M. *Clos*, pour la for-

---

(1) Nous savons qu'il avoit une petite maison où il faisoit venir des prostituées de la derniere classe. Le sieur Haller, banquier, étoit ordinairement le compagnon de ses plaisirs.

cer d'aller chez lui. Elle pria M. *Boin* de renvoyer les gardes, & le ſuivit. Arrivée chez M. Clos, il lui dit que la lettre qu'elle avoit écrite à M. Necker, & la diſpute qu'elle avoit eûe avec ce miniſtre à *l'Œil-de-Bœuf*, avoient été cauſe qu'il l'avoit fait chercher; que M. Necker ne la connoissoit pas; qu'il lui avoit dit qu'elle étoit appoſtée par ſes ennemis; qu'il vouloit cependant faire quelque choſe en ſa faveur, mais à trois conditions; la premiere, qu'elle déclareroit le libraire qui avoit imprimé ſa lettre, & qu'elle lui feroit avoir toutes les copies qu'il y en avoit; la ſeconde, *qu'elle diroit du bien du miniſtre*; & la troiſieme, qu'elle quitteroit le royaume, où ſa préſence lui déplaiſoit. Elle répondit que quand aux copies de la lettre elles les lui enverroit; que pour dire du bien de M. Necker, il lui donneroit un million, qu'elle ne le feroit pas; mais qu'elle promettoit de n'en parler ni en bien ni en mal; & que pour quitter le Royaume, cela ne lui convenoit pas. Alors M. *Clos* tira une lettre-de-cachet (1) de ſon ſécrétaire, & la lui montra. Elle portoit un ordre du Roi qui l'exiloit à quatre lieues de la Cour, & étoit ſignée *Laurent de Villedeuil*, &c. Elle le pria de la lui remettre, il ne le voulût pas.

---

(1) Ceci nous fait rappeler que M. Necker eut la cruauté, dans ſon premier miniſtere, de déchaîner les ordres arbitraires contre les critiques de ſes opérations, en même temps qu'il vouloit paroître ſoumettre ſon adminiſtration au tribunal de l'opinion publique.

Elle lui dit que toute lettre-de-cachet qui n'étoit point signifiée, n'en étoit pas une. Alors il lui dit avec un ton doucereux: Est-ce de l'argent que vous voulez? Eh bien, je vous réponds que si vous obéissez, vous en aurez, sinon on se portera aux dernieres violences. Elle obéit à la lettre-de-cachet, & vint à Paris. Quelques jours après, étant au Palais Royal, elle fut assaillie par une nombreuse populace; elle courut se sauver dans un hôtel garni. Le maître voyant arriver la foule, qui vouloit mettre le feu à sa maison, menaça la comtesse de la jeter par l'escalier; elle prit le parti de se livrer à ces misérables. Elle leur demanda ce qu'ils lui vouloient: te hacher en morceaux, disoient les uns, te fouetter, marquer, disoient les autres, & les plus furieux ajoutoient: promener tes membres sanglans & les offrir à M. Necker. Ils vouloient qu'elle cria: vive M. Necker; elle ne le voulut pas. Voyant alors que la fureur augmentoit, elle se mit à crier: vive le Tiers! Je suis du Tiers, mes amis! --- Jurez-le à genoux: elle le fit. Dès qu'elle eut fait cette cérémonie, la fureur se changea en cris de joie; les poissardes vinrent l'embrasser; quelques hommes prirent sa défense; ils voulurent qu'elle allât boire avec eux, & la conduisirent ensuite dans une maison voisine, où on lui donna tous les secours que sa situation exigeoit.

Nous ne nous permettrons aucune réflexion sur ce fait. Reprenons l'histoire des forfaits que l'administrateur des finances commit contre la France.

Depuis long-temps la capitale étoit le centre des lumieres, des forces & des efforts du parti patriotique: c'est contre elle que les aristocrates dirigerent

dirigerent leurs batteries. Se flattant que les provinces suivroient bientôt ses destinées, ils formèrent le projet de la réduire par la faim, le fer & le feu.

Sous le prétexte ridicule d'y maintenir sûreté & tranquillité; ils y firent défiler des troupes. Pour qu'elles fussent dans leurs mains des instrumens plus aveugles de fureur & d'oppression, ils choisirent des troupes étrangeres, des Allemands, dont les chefs étoient des créatures de la cour; & crainte que la voix de la raison ne rappellât aux soldats qu'ils étoient hommes, que les infortunés qu'ils devoient égorger étoient leurs freres, on leur défendît, sous les peines les plus rigoureuses, de s'entretenir avec aucun citoyen, fût-il de leurs parens. Un vieux bigot, esclave du prince par éducation, par devoir, par habitude, eut le commandement de ces légions sanguinaires. Bientôt arriverent de quelques places fortes, des trains formidables d'artillerie, des boulets, des grils, appareil infernal destiné à réduire en cendres la reine des cités. Pour lui couper les vivres, on l'investit de toutes parts. On avoit fait un camp devant l'Ecole Militaire, où étoit le magasin des farines. On en fit un autre dans la plaine de Saint-Denis, & sous le voile des soins de la charité, qui s'occupe du sort des malheureux, on employa des milliers de manœuvres à mettre en état un chemin impraticable, qui conduit de cette plaine sur les hauteurs de Montmartre, où l'on pratiqua des plattes-formes pour recevoir des batteries (1).

(1) Les représentans de la commune, qui s'ef-

Lorſque tout fut prêt pour l'exécution de l'horrible projet, les conjurés leverent le maſque. Raſſemblés dans les galeries, les appartemens, les jardins du château, ils s'abandonnerent à l'inſolence d'un triomphe prématuré. Déja les héros de la ſcène tragique étoient déſignés par la Déeſſe qui les inſpiroit. Les repréſentans des trois ordres ſiégeoient dans des ſalles ſéparées. Une ſoldateſque affidée ſaiſit le moment de l'abſence de ceux du peuple, pour en fermer les portes, & leur en refuſer l'entrée. Bientôt Necker eſt ſacrifié (on profite de la trahiſon, & on ſacrifie les traîtres.) (1). Ses collegues ſont renvoyés; à leurs places ſont inſtalés des ames damnées de la cour; & le Monarque, pouſſé hors de ſon caractère pacifique,

---

forçoient depuis ſi long-temps d'étouffer les vérités importantes au ſalut du peuple, chercherent à répendre le bruit que ces travaux n'étoient entrepris que pour faciliter le tranſport du bled aux moulins; mais aucune de ces plattes-formes ne conduit aux moulins; & la principale qui domine Paris, n'eſt pas un chemin, puiſqu'elle aboutit à un mur.

(1) La veille de ſon exil, il s'étoit rendu au conſeil pour y faire part de quelques-uns de ſes projets. Mais jugeant, par la froideur avec laquelle ils étoient reçus, qu'ils ne ſeroient pas approuvés, il ſortît de la ſalle du conſeil avec précipitation, pour parler au comte de la Touche qui l'attendoit dans la cour, & avec lequel il reſta l'eſpace de cinq minutes. Auſſitôt après cet entretien, le

prend le ton d'un despote qui veut que tout ploye sous ses ordres absolus. Des transports d'allégresse retentissent au dedans du Palais ; au dehors regne la consternation. Revenus de leur étonnement, les délégués du peuple, animés d'un nouveau courage, s'assemblent dans un jeu de paume, s'engagent, par serment, de ne pas abandonner la patrie, de consacrer les loix qui doivent assurer son bonheur, ou de périr. Cependant les ordres sont donnés; les préparatifs pour foudroyer la capitale, & noyer ses habitans dans leur sang, se font en silence; on n'attend plus que le moment du signal. On sait par quel heureux concours de circonstances nous avons échappés.

A qui pourroit-on faire croire que M. Necker n'eut aucune connoissance de ce qui se tramoit dans le cabinet? A qui pourroit-on persuader, qu'il ignorât les mouvemens des troupes qui devoient

---

comte de la Touche demanda, à grands cris, deux chevaux pour Paris. Il étoit alors trois heures & demie, & c'étoit le dimanche, 12 juillet. Il arrive, presque hors d'haleine, au palais royal, parle au duc d'Orléans, & aussitôt quelques mutins s'emparent des bustes de Necker & du Prince, & les portent en triomphe aux boulevards. Une populace effrénée les suit; à leurs voix les spectacles et les jeux se ferment, ils répandent par-tout l'alarme & la terreur. Mille voix s'élèvent & crient: vivent Necker & le duc d'Orléans! Vivent les libérateurs du peuple françois! Ce fait ne demande pas d'interprétation; il s'explique de lui-même.

bloquer Paris, qu'il n'étoit pas instruit de leur approche ? Les ordres de faire avancer ces troupes avec des trains d'artillerie, furent expédiés par le ministre de la guerre le Marquis de Puysegur, alors le très-humble serviteur du favori; les ordres de fournir aux frais immenses de cet horrible équipée, ne purent être donnés que par le directeur-général des finances. Il savoit donc parfaitement ce qui se passoit, & il se tut !

Mais quand il l'auroit ignoré, ce qui est *impossible*, conçoit-on qu'aux mouvemens des troupes, à la formation des camps au champ de Mars, & à Saint-Denis, aux postes pris sur la Seine, il ne pénétrat pas les desseins meurtriers des ennemis de l'état, leur horrible projet de réduire Paris par la faim, le fer & le feu ? Comment donc garda-t-il le silence ? Comment ne découvrit-il pas au Roi les dangers auxquels on exposoit le trône ? Comment n'éclata-t-il pas dans le conseil ? Comment n'informa-t-il pas les états-généraux de ce qui se tramoit contre la nation ? Comment n'instruisit-il pas la nation elle-même ? Dira-t-on, comme les émissaires de l'aristocratie, que tout cela n'étoit qu'un jeu pour intimider les parisiens ? Quoi ! cinquante mille combattans dévoués à la cour, des trains d'artillerie, des grils, des plattes-formes faites sur les hauteurs qui dominent Paris, & cela pour jouer une farce grotesque contre de pauvres bourgeois, qu'une poignée de stipendiés mettoit en fuite ? M. Necker ignoroit-il la maniere dont le gouvernement plaisantoit avec des sujets, qui lui disputoient l'autorité ? Et l'insurrection générale de la nation n'a-t-elle pas bien justifié ces allarmes !

Ce que l'on pourroit dire de plus honnête pour le disculper, c'est qu'il craignoit de perdre sa place. Il sacrifia donc à sa gloriole, à son ambition, à sa soif de commander, le salut de la capitale, le salut des provinces, du royaume. Comment des flots de sang, le pillage des maisons, les malheurs, les calamités, les désastres, qui accompagnent le soc d'une ville immense, lui parurent trop peu de chose pour les prévenir par le sacrifice de son amour propre? Et c'est-là le pere du peuple! Le bienfaiteur de l'humanité! Le sauveur de la france!

Poussons les choses au plus loin. Si redoutant les dangers qu'il y auroit à reveler ces horribles mysteres, du moins la confiance que la nation avoit en lui, l'humanité, le sentiment, l'honneur, lui faisoient-ils un devoir de quitter sa place, & de dévoiler la trame odieuse, dès qu'il se seroit mis en sûreté. Taire une conspiration que le devoir oblige de reveler, c'est s'en rendre complice. Il ne la dévoila pas. Qu'en conclure? Qu'il fut un traître.

Il se rendit dans sa terre en Suisse, en prénant le chemin le plus long, pour laisser le peuple dans son enthousiasme, & faire de lui ce qu'il voudroit à son retour, sur lequel il avoit tout lieu de compter.

On assure qu'il eut à Basle des entretiens secrets avec la ducheſſe de Polignac. On ne doit pas en être surpris: tant d'autres faits notoires se réunissent pour l'inculper & le confondre!

Rappellé peu de temps après au timon des affaires, il revint en triomphateur; il se crut tout puissant, il trancha du souverain, & le preune lettre à la ville de Nogent, pour demander

mier essai qu'il fit de sa puissance, fut un acte de trahison. Du fond de sa voiture, il écrivit la liberté du baron de Bezenval (1), accusé de crime de leze-nation. A peine arrivé à Versailles, qu'il court à Paris; il se montre à l'hôtel-de-ville, il se présente aux députés de la commune & aux électeurs; non pour leur présenter l'hommage empressé de sa reconnoissance, mais pour leur demander la grace de tous les proscrits: & pour l'obtenir, que ne mit-il pas en œuvre? Déja il s'étoit concerté avec quelques-uns des chefs qui devoient y jouer une farce: des pleureuses, sa femme & sa fille, l'avoient dévancé

---

(1) Voici le portrait que fait de ce baron l'auteur de *La galerie des aristocrates militaires*. Il est on ne peut pas plus ressemblant.

Le baron de Bezenval, lieutenant-général, inspecteur-général des troupes Suisses, est un agréable de Paris, porté au grand par les femmes, incapable, insolent, & digne enfant de la fortune; il est à la tête de l'état militaire des Suisses qui le mépriſent; il ne sait rien, & ne doute de rien. Il a fait autant de sottises que de pas à la guerre. Un homme respectable de sa nation le fit taire un jour, en lui disant, avec la franchise helvetique: « Monsieur, vous êtes toujours sous le » cotillon des femmes; pour moi il y a long-» temps que j'en suis sorti. Parlons plaisirs, si » vous voulez, mais jamais guerre. Nous ne l'a-» vons pas faite dans les mêmes endroits: vous » avez servi dans les ruelles de Paris, & moi en » Allemagne ».

dans la salle des représentans, elles le dévancerent encore dans celle des électeurs : il arrive ; aux premiers applaudissemens, succede un profond silence, chacun retient son haleine; mais l'orateur ne peut commencer; il parcourt des yeux la salle, & n'appercevant pas ses comperes, il demande qu'on les fasse entrer; enfin, il pérore & s'efforce d'émouvoir, en demandant une amnistie générale; des pleurs de commande roulent accompagnées de sanglots; il acheve, & va recueillir de nouveaux applaudissemens à une croisée. Cependant le comte de Clermont Tonnerre profite de la disposition des esprits pour crier grace. Il s'agissoit d'en rédiger l'acte; il étoit tout fait dans la poche du comte, qui le glisse sous la main de l'un des secrétaires. A ce rôle de jongleurs qui supposoit une liaison intime, une connivence étroite avec ces courtisans déliés, nous ajouterons un autre trait qui dévoile ses liaisons criminelles avec les conjurés. Tout le monde a su la fuite du comte de Lally, de M. Mounier & de la princesse d'Hennin, &c. pour se soustraire au ressentiment du peuple. Ils furent se réfugier en Suisse; mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que M. Necker leur donna un azile dans une de ses terres.

De retour à Versailles, on vit plus que jamais dans toutes les opérations de l'administrateur des finances le parfait Jésuite, l'heureux jongleur, l'ami des grands, l'ennemi du peuple.

Que l'on voie son projet de la contribution du quart des revenus. Il y fait le tableau, malheureusement trop vrai, du désordre des finances, le piteux reçit des besoins du gouvernement, &

le pronoſtic des événemens ſiniſtres qui nous menaçoient : « Si par de grandes & vigoureuſes mesures, l'aſſemblée nationale ne vient au ſecours » du cabinet ; ſi elle ne ſoutient le rocher chancelant, dont, à ſes yeux, le roi ſeul, depuis ſi » long-temps, & retient & ſuſpend la chûte ». Mais pouvoit-il ſe diſſimuler que les miniſtres ſeuls ont miné le pied de ce rocher terrible, dont le roi n'a jamais ſongé a prévoir ou prévenir l'écroulement? S il trembloit que les maſures de l'édifice gothique, qu'il s'efforçoit de relever, ne l'enſevelissent enfin ſous leurs ruines, du moins n'ignoroit-il pas que ce n'eſt qu'avec les deniers publics qu'il l'avoit étayé? En ſollicitant l'assemblée de lui accorder de grands, de prompts ſecours, ce n'étoit pas pour empêcher la diſſolution de l'état, pour régénérer les finances, mais uniquement pour affermir l'adminiſtration, pour être en état de perpétuer l'ancien régime.

Ecoutons par quels moyens il prétendoit revivifier le royaume, « Je ne vous propoſe, Meſ» ſieurs, aucune grande ſubverſion, aucune idée » ſyſtématique, aucune de ces imaginations aux» quelles on donne le nom de génie; tout doit » être ſimple en ce genre, tout doit être au moins » ſucceſſif, ſur-tout dans un moment où la » confiance, ce lien ſi néceſſaire entre le pré» ſent & l'avenir, nous refuſe ſon aſſiſtance ». Quoi! dans les temps de calamité, dans ces jours d'allarme & de détreſſe, où le ſalut public paroiſſoit déſeſpéré, les reſſources du génie, & les efforts de la vertu n'auroient pas été de ſaiſon! au lieu de repousser tout ſot ménagement, de fouler aux pieds toute ſotte conſidération, on s'attachoit

tachoit à découvrir l'abîme, on rejetoit les grands moyens de le combler, & on cherchoit de petits expédiens pour l'enceindre d'une barriere!

Etoit-ce prudence? Non, non, c'étoit astuce: le ministre ne craignoit pas de dessécher, d'épuiser l'état; il craignoit de donner des chocs à la machine, & d'être écrasé par la réaction; il ne haïssoit pas les violens partis, il redoutoit de les prendre.

Entrons ici dans quelques détails. Tout le plan de M. Necker pose sur cette bâse: » Il faut établir un rapport certain entre les revenus & les » dépenses fixes ». Grand principe des dissipateurs, qu'ils énoncent de cette maniere: « Il faut » égaler la recette à la dépense ». Et pour réussir il n'avoit garde de toucher aux paisibles jouissances des heureux du siecle, qui ont toute la graisse de la terre, des déprédateurs, des concussionnaires, des sang-sues de l'Etat; mais il formoit le généreux dessein de pressurer le peuple, & il exhortoit l'Assemblée Nationale de déployer toutes ses forces pour accrocher aux malheureux le dernier lambeau, le dernier aliment. Ah! dût l'armée se débander, dût l'état se dissoudre, devoit-il, pour empêcher ces malheurs, recourir à un expédient si barbare? Mais nous n'en étions pas réduits à cette extrémité. Un administrateur des finances, animé de l'amour du bien public, avoit cent moyens de rendre au Royaume sa force & son brillant.

En débutant au ministere, M. Necker s'étoit annoncé comme le bienfaiteur des pauvres, le ministre économe, le réformateur des abus. Tant que les ennemis publics dominoient à la Cour, ne lui faisons point un crime de n'avoir pas poussé

plus loin les réformes ; il falloit céder aux dures loix de la néceſſité, & on peut croire qu'il ſe laiſſa entraîner au torrent. Mais lorſque ces ennemis perdirent leur domination, pourquoi ne trancha-t-il pas dans le vif ? Pourquoi ne tarit-il pas la ſource des déſordres ? Pourquoi ne détruſit-il pas le gaſpillage de la cour ? Pourquoi ne ſupprima-t-il pas ces maiſons militaires, qui annonçoient des potentats dans les freres du Roi, cette maiſon d'étiquette follement payée par l'état au premier Prince du Sang ? Pourquoi ne réduiſit-il pas ces dépenſes exceſſives des départemens de la guerre, de la marine, des affaires étrangères ? Pourquoi ne réforma-t-il pas ces places purement faſtueuſes, & ces charges plus faſtueuſes encore de grand-aumônier, de grand-maître, de grand-panetier, de grand-veneur, de grand-écuyer, &c. ? Pourquoi ne révoqua-t-il pas ces traitemens ſcandaleux, accordés aux fermiers-généraux & aux régiſſeurs des droits ſur les conſommations ; ces penſions révoltantes de cordon bleu, de Maréchal de France, d'ex-miniſtre, de commissaires-royaux, d'académiciens ſans occupations (1), d'hiſtoriographes ſans fonctions, d'hiſtrions, de baladins, & de chefs d'inſpecteurs, d'exèmpts, d'eſpions de police, &c. &c. &c. ?

---

(1) Loin de réduire ces penſions, il augmenta même celles des gens de lettres, dont il cherchoit à ſe faire flagorner. A ſon arrivée au miniſtere, les académies coûtoient à l'Etat 120,000 liv. & il les porte à 100,000 écus dans ſon traité des finances.

Il craignit de ſe mettre à dos tous ces gens-là, de ſe faire des nuées d'ennemis, & d'être renvoyé. Il ſacrifia donc à ſa cupidité, à ſon ambition, à ſa gloriole, le rétablissement de l'ordre, la régénération des finances, le ſoulagement du peuple, & le ſalut du Royaume : ſacrifice indigne d'un homme d'honneur; lâche conſidération, qui doit l'avoir dégradé dans l'eſprit des gens de bien; crime impardonnable à un miniſtre que la nation honoroit de ſa confiance.

Ce n'eſt pas tout. Souvent il parut s'élever contre les ſurcharges d'impôts; mais non-ſeulement il laissa ſubſiſter les anciens, il en créa de nouveaux, d'autant plus redoutables, qu'ils couvroient les malverſations de l'adminiſtrateur; qu'ils éteignoient l'amour du travail honnête, qu'ils corrompoient les mœurs par la ſoif inextinguible de l'or, ſacrifioient la classe des rentiers à la classe des agioteurs, fournissoient au monarque les moyens d'anticiper ſur les revenus publics, d'accumuler en quelques jours ſur l'Etat les charges d'un ſiecle entier, de mettre en péril toutes les fortunes, & de ruiner enfin le crédit national par la crainte d'une banqueroute inévitable.

Voilà les fruits de cette fureur de l'agiotage, que notre Genêvois a inoculée aux françois; voilà les ſuites funeſtes de ces emprunts attrayans qu'il avoit mis à la mode, & auxquels il n'auroit jamais renoncé s'il avoit toujours trouvé des dupes.

Mais comme toutes les reſſources s'épuiſent à la fin, celle-ci lui manqua, & après l'avoir tentée

vainement deux fois (1) consécutives, il le remplaça par un impôt en aggravant même les anciennes charges (2). Ainsi revenu humblement à l'ancien régime de ses prédécesseurs, il proposa une contribution du quart des revenus; mais sans se traîner sur leurs traces; car il falloit toujours qu'il donnât un plat de son métier.

Ce nouvel impôt, si onéreux, si injuste, si vexatoire, & le plus lourd que jamais faiseur de projets ait osé concevoir, mérite quelques observations. D'abord il n'a aucune proportion avec les besoins supposés de l'état; car il n'est destiné qu'à faire face à 150 millions de dépenses extraordinaires pour le service de la fin de 1789, & le courant de 1790 : or il est évalué, au plus bas, à sept ou huit cens millions. Ensuite il porte atteinte à la fortune des négocians, & il arrache aux citoyens gênés, une contribution au-dessus de leurs moyens, en piquant leur amour-propre. Puis il n'est effectif qu'à l'égard des propriétaires fonciers & des rentiers, dont la fortune est apparente; tandis qu'illusoire à l'égard des capitalistes, dont la fortune est cachée, il est tout en leur faveur. Enfin, assez léger pour les riches, il le devient encore davantage pour les opulens, & tou-

(1) Ses derniers emprunts de 30 & 80 millions, dont l'un fut décrété partiellement, & dont l'autre fut voté par acclamations.

(2) Ayant réuni sous le nom d'impôt territorial la taille & les vingtiemes, il chercha à en augmenter de 15 millions la somme.

jours en raiſon directe de leur opulence ; mais c'eſt pour les particuliers qui n'ont qu'une petite fortune, qu'il eſt vraiment oppreſſif ; car au poſſeſſeur de 50, 100, 200, 400,000 liv. de rente, il n'ôte qu'une portion du ſuperflu ; au lieu qu'au poſſeſſeur de 2 à 3000 livres de rente, il ôte une portion du néceſſaire, & les moyens d'élever ſes enfans, s'il eſt pere de famille. Que dirons-nous à l'égard des citoyens qui n'ont pour vivre qu'un revenu de 4 à 500 liv., leſquels n'y ſont pas moins aſſujettis, quoique libres de fixer leur quotité ? Que dirons-nous de ſa barbarie (1) à l'égard des infortunés qui ne poſſedent rien, & qui n'ont que leurs bras pour ſubſiſter ? Car perſonne n'en eſt exclu. Ainſi toujours fidele à ſes principes, de ménager les riches & les grands, il ne laiſſa échapper aucune occaſion de leur immoler l'humble citoyen, de leur immoler le peuple.

Après avoir ſacrifié le peuple aux grands & aux riches, il ſacrifia les riches & les grands aux ſang-ſues de l'Etat (2). Que l'on jette les yeux

---

(1) L'hôtel-de-ville de Paris n'eut pas honte de renchérir ſur cette barbarie, en mettant à contribuer les ouvriers & les manœuvres qui ne poſſedent rien.

(2) Toutes les opérations de M. Necker furent toujours entachées de ces vices. Il avoit de belles paroles pour les petits, & de beaux procédés pour les grands ; mais ſon cœur étoit pour les capitaliſtes, les banquiers, les agioteurs, ſes dignes protégés. Avec quelle ſollicitude il leur procura les profits immenſes de ſes nombreux emprunts !

ſur les diſpoſitions du nouvel impôt. Pour paroître en faciliter le paiement, il le fixa à différentes époques. Mais bientôt preſſé de le palper en entier, il offrit un eſcompte ou remiſe à ceux qui le feroient ſans délai. Les capitaliſtes, les banquiers, les agioteurs, ſe trouvant porteurs d'une très-grande partie des effets royaux, rien ne lui parut plus ſérieux que d'assurer le paiement de ces créanciers de l'Etat, que de ne ſoumettre jamais à aucune retenue le paiement des intérêts; il rappella, à cet égard, le vœu de l'Aſſemblée Nationale, & il la preſſa de le remplir. Puis, faiſant valoir la néceſſité où il étoit de ménager la caiſſe d'eſcompte, il propoſa de la transformer en banque nationale, & il requit une approbation immédiate & déciſive. Il fit plus : il propoſa à l'Aſſemblée Nationale de garantir à la caiſſe d'eſcompte un emprunt de 70 millions qu'il ſe pro-

---

Avec quelle ſollicitude il s'efforçoit de faire refluer ſur eux une portion des avantages de la ſuppreſſion des dîmes! Avec quelle ſollicitude il cherchoit à leur ménager tous les bénéfices de ſes emprunts avortés! Avec quelle ſollicitude il cherchoit à leur aſſurer les profits immenſes de la converſion de la caiſſe d'eſcompte en banque nationale! &c. Auſſi étoit-il leur dieu, auſſi étoient-ils, & ſont-ils encore ſes apôtres; auſſi le ſervoient-ils avec idolâtrie; auſſi lui donnoient-ils chaque jour une garde d'honneur; auſſi leur donnoit-il en retour de bons dîners, auxquels ſa douce moitié aſſiſtoit pour verſer le café & la liqueur.

poſoit de faire, en délégant le produit de la contribution du quart du revenu.

Enfin, à peine la nation étoit-elle en poſſeſſion des biens eccléſiaſtiques, qu'il propoſa à l'Aſſemblée Nationale de décréter la liberté d'acquérir ces fonds avec des effets royaux ; propoſition ſcandaleuſe, qui auroit produit à la fois la prompte dilapidation de ces biens par le miniſtere, & leur tranſlation dans la main des Hollandois & des Genêvois, qui en auroient expulſés à l'inſtant les cultivateurs nationaux.

Voila celui que l'on appelloit le ſauveur de la France. Que de reproches mérités à lui faire! Et d'abord devoit-il marquer aſſez peu de déférence au vœu de la nation, pour ſe permettre de preſſer le travail ſur les finances, pour propoſer des contributions, pour donner des projets de décrets, avant que la conſtitution fut conſacrée? devoit-il ſonger à augmenter la maſſe des impôts avant que le roi ſe fût ſérieuſement exécuté ſur les moyens qui ſont en ſon pouvoir ? Mais il étoit bien là queſtion d'impôts ! Il avoit dans les réformes que nous avons indiquées, de quoi couvrir deux fois le déficit. Il avoit dans la vente des terres du domaine, des châteaux abandonnés ou inutiles au monarque, des hôtels occupés par les officiers ou les gens du prince, dans la nullité des acquiſitions faites pour la cour, par l'infâme de Calonne (ſans parler des biens des vampirs de l'état, dont les poſſeſſions immenſes devroient être le garant de leurs dépréda-tions), de quoi diminuer le fardeau des charges publiques. Au lieu de profiter de tant de reſſources qui s'offroient à lui, il les rejeta pour fouler le peuple par de nouvelles contributions accablantes,

qu'il ne ſongea pas même à faire révoquer, lorſque la reſtitution des biens du clergé offroit de quoi éteindre complettement les dettes de l'état.

L'impôt déſaſtreux dont il fournit le décret, fut voté aux acclamations par le légiſlateur. Malgré ce prétendu vœu national, & la ſanction dont il fut revêtu, l'adminiſtrateur des finances y comptoit ſi peu, qu'il crût devoir l'étayer d'une proclamation royale. Après avoir invité les François à ſe conformer aux diſpoſitions de la loi, il chercha à piquer leur amour-propre, en leur criant que l'Europe entiere avoit les yeux ſur eux, pour juger de l'étendue de leur attachement au bien de l'état: » car, diſoit-il ſi, le vœu de la premiere Aſſemblée » Nationale, ſi les preſſantes invitations du mo» narque, ſi la ſituation des affaires, ſi le danger » éminent des circonſtances ne peuvent déterminer un ſacrifice d'argent momentané, il faudroit » déſeſpérer des reſſources de ces vertus publiques, » auxquelles on met aujourd'hui ſa confiance ».

Vaine ſupplique ! paroles perdues ! pour colorer une opération déſaſtreuſe, que toutes les plumes patriotiques auroient dû ſe faire un devoir de décrier, ſi elle ne l'eût pas été par ces diſpoſitions vexatoires. Quelle confiance les bons citoyens pourroient-ils avoir dans un projet décrété aveuglement, comme ſi le légiſlateur eût été vendu au miniſtre (1) ? Ne voient-ils pas clairement qu'au

(1) Nous entendons encore répéter de toutes parts, que l'Aſſemblée Nationale à très-ſagement fait d'accepter de confiance le plan de M. Necker, ne pouvant garantir ni le ſuccès du plan qu'elle lieu

lieu de travailler à leur assurer le repos, on n'a cherché qu'à leur accrocher de l'argent, pour leur forger de nouvelles chaînes (1)? Qui pourroit en douter? L'administrateur des finances, tremblant d'être renvoyé, s'efforçoit de récrépir le palais du despotisme. Que l'on écoute ses discours artificieux, comme il cherchoit à dégoûter l'Assemblée

---

n'a point fait, ni la fidélité des comptes qu'elle n'a point examinés, ni les événemens qu'elle n'a pu prévoir; car, comme quelqu'un l'a fort bien dit, il faut que son crédit soit intact, & que la chose publique reste toute entiere dans elle même. Beau raisonnement! Quoi donc! l'Assemblée Nationale faite pour veiller au bonheur de la nation, & lui donner de sages loix, doit se conduire en aveugle dans des opérations qui intéressent infiniment la chose publique? Elle aura dû, sans connoissance de cause, revêtir de sa sanction un impôt désastreux, dont les suites funestes sont incalculables? Elle sera à couvert de tout reproche, pour s'être ménagé le pitoyable prétexte de dire a l'auteur: cela vous regarde, je m'en lave les mains. Et on alléguera pour excuse l'exigeance supposée des circonstances? comme si quelques jours de retard consacrés à l'examen, avoient pû mettre en péril le salut de l'état! se peut-il que, dans le siecle des lumieres, nous soyons réduits à présenter au lecteur des réflexions de cette nature!

(1) « On n'a pas oublié les tentatives réitérées du ministre, pour engager les Etats-Généraux & la municipalité parisienne, à rendre au roi la plénitude du pouvoir exécutif ».

de conſtruire le temple de la liberté. « Ce n'eſt » pas ſur des décombres, & au milieu des cla- » meurs de tous les citoyens, que vous éleverez ſo- » lidement l'édifice de notre bonheur. La vie eſt » trop courte; les penſées des hommes ſont trop » circonſcrites, pour qu'on puiſſe leur offrir, en » dédomagement de leurs maux, la ſatisfaction in- » certaine des générations ſuivantes ». Les conſé- » quences ſont faciles à tirer ».

Parlerons nous ici du ſacrifice de quelques min- ces bijoux, gages précieux de la tendreſſe conju- gale, auquel il invitoit les femmes des payſans, dans un diſcours politique, qu'elles n'auront ſans doute point lu ? Quoi ! c'eſt aux pauvres habitans de la campagne, à des malheureux déja épuiſés, qu'il cherchoit à inſpirer des actes de patriotiſme au-deſſus de leurs (1) forces ? Quand la raiſon ſé-

---

(1) » La femme d'un payſan donnera, s'il le » faut, ſon anneau ou ſa croix d'or; elle n'en ſera » pas moins heureuſe, & il lui ſera permis d'en » être fiere ». Diſcours de M. Necker à l'Aſſem- blée Nationale. ---- Quoi ! c'eſt ce miniſtre ſi ſcru- puleux, qui n'oſoit toucher à 8, 240, 000 livres des deniers de l'état, que les princes diſſipoient ſi ſcandaleuſement ! c'eſt ce pere du peuple ſi chanté, qui tout-à-coup renonçoit ſans pudeur à ſes en- trailles paternelles, pour arracher du doigt, ou du cou d'une payſanne une miſerable berloque ? Et de quel front, après un trait pareil, oſoit-il garder ſa vaiſſelle, ſes bijoux précieux ? De quel front oſoit-il garder une montre, & prendre du tabac dans une boëte d'or ?

vere n'en condamneroit pas le projet; l'honneur, la délicateſſe, le ſentiment n'auroient-ils pas dû le lui interdire? Dépouillé du vernis ſéducteur dont on l'a revêtu, qu'eſt-il aux yeux des ſages, qu'un artifice honteux, employé à conſommer la ſpoliation la plus malhonnête?

On auroit cru que l'iſſue de la premiere conſpiration en auroit impoſé aux ennemis de la patrie; mais quel frein peut arrêter des hommes décidés à perdre l'Etat! A peine eût-elle avorté, que déplorant ſes ſuites imprévues, ils travaillerent à en former une nouvelle. Nous ne mettrons point en queſtion ſi des courtiſans furent en tête: quels autres hommes assez atroces pourroient méditer la ruine de la nation? Mais pour réuſſir, ils avoient beſoin de co-opérateurs; ils en trouverent dans les Etats-Généraux, dans le miniſtere & dans la municipalité. La noire trame fut ourdie avec une adreſſe ſinguliere, conduite avec un art profond. Le 4 août, les premiers fils parurent au ſein de l'Aſſemblée Nationale, couverts du voile de la généroſité & de la bienfaiſance. Les ennemis publics avoient dreſſé à la fois pluſieurs batteries. Dans le cas où ils ne pourroient réuſſir à empêcher la conſtitution, ils devoient travailler à la modéler à leur gré. Le comité (1), chargé de préparer les décrets, trop évidemment ſubjugué, en fit de captieux, qui tendoient à remettre dans les mains du monarque le pouvoir abſolu.

Dans ces entrefaites, Necker preſſoit les Etats-

(1) L'ancien comité.

de rendre au Roi la plénitude du pouvoir exécutif; il essaya même de le lui faire reprendre d'autorité. Sous prétexte de réprimer les émeutes, mais à dessein d'empêcher les citoyens de s'assembler, il fit rendre une déclaration royale, qui soumettoit au prévôt (1) des maréchaux de France, le jugement des prisonniers qui s'attrouperoient. Cette déclaration, enregistrée en parlement avec tant de zèle, il la vit en silence foulée aux pieds. Elle annonçoit le fatal projet de rétablir les suppôts du despotisme, & de contenir les peuples par la terreur. Il ne laissa dormir ce projet que quelques jours; & le reprit, en sollicitant la municipalité de rendre au monarque le pouvoir exécutif. Des sollicitations si vives, si répétées, ne nous permirent pas de douter qu'il n'eût connivé avec la faction criminelle des Etats-Généraux. Le dévouement que la municipalité parisienne avoit affiché pour le ministre, peu après son retour; la multiplicité d'aristocrates qui la composoient, les efforts qu'elle avoit faits pour dissiper les assemblées du Palais-Royal, la maniere dont la milice nationale a été organisée, cette foule de nobles & de magistrats qui commandent la garde bourgeoise, ces appointemens excessifs donnés à l'état-major de la garde soldée, cette somme énorme offerte au commandant général, cette insouciance de s'assurer des accapareurs ministériels, ce mé-

---

(1) Ne vit-on pas, le 24 octobre, la municipalité presser l'Assemblée Nationale de rétablir cette juridiction tyrannique?

pris des regles pour blanchir le marquis de la Salle, cet empressement de s'assurer du marquis de St. Huruge, ce voile jetté avec tant de soin sur la destination des travaux de Montmartre & des moulins à bras de l'Ecole-Militaire, ce refus d'examiner le tripotage des farines de cet entrepôt; tant de considérations réunies nous firent craindre qu'elle n'eût été entraînée dans le complôt. Cent faits nouveaux sont ensuite venus à l'appui de ces sujets d'allarme.

Cependant les conjurés n'avançoient qu'à pas comptés. Ils n'avoient point d'armée à opposer au parti patriotique; ils travaillerent à enchaîner la milice parisienne, par le moyen de ses chefs, dont ils connoissoient le dévouement.

Sentant le besoin d'appuyer leur projet par la force, ils engagerent la docile municipalité de Versailles (1) à demander des troupes, sous le prétexte de soulager la garde bourgeoise; & ils choisirent le seul régiment de Flandre qui eût refusé de prêter serment de fidélité à la nation. A peine arrivé, on cajola les officiers. Les gardes du corps & plusieurs commandans de la milice nationale passoient leur vie avec eux. A mesure que ces liens se resserroient, la faction aristocra-

(1) La milice bourgeoise de Versailles n'est pas moins indisposée contre sa municipalité & la plupart de ses commandans, que les patriotes de Paris ne sont indignés contre l'hôtel-de-Ville. Elle l'accuse hautement d'être vendue aux conjurés, & de l'avoir laissée sans munitions le jour de l'arrivée des Parisiens. Le moyen d'en douter!

tique ne s'étudioit plus à dissimuler : livrée à une audace insultante, elle arrêtoit la marche de l'assemblée par mille motions captieuses.

Les conjurés s'étoient assurés d'une troupe d'élites, satellites dévoués, dont ils travaillerent à augmenter le nombre. Le premier octobre (1) les gardes-du-corps donnerent, dans la salle de l'opéra, un banquet, dont le duc de Guiche, capitaine de quartier, fit les honneurs, & où assisterent le comte d'Estain (2), plusieurs officiers & soldats de la milice bourgeoise, les officiers & les soldats du régiment de Flandres, & deux compagnies de dragons. Cette fête ne tarda pas à dégénérer en orgie; les gardes-du-corps en firent tous les frais; ils embrassoient les soldats, ils leur faisoient endosser leurs habits : ils voulurent les servir à table; force bouchons sauterent au plancher, & le vin pétilla dans les verres. Lorsque les têtes de ces maîtres valets furent bien échauffées, mille propos injurieux à la nation & à ses fideles représentans furent répétés par échos; mille imprécations suivirent. Au fort de ces accès de fu-

(1) Depuis huit jours, les gardes-du-corps couchoient tous bottés, pour être prêts à monter à cheval au premier signal.

(2) Le comte d'Estain avoit dîné, quelques jours auparavant, chez le sieur *Maitrau*, capitaine de la garde bourgeoise, anti-patriote fameux, & de plus boucher dans la rue des deux portes; voilà de ces traits que M. le comte n'auroit pas dû omettre dans sa justification.

reur, le Roi, la Reine & le Dauphin passerent au banquet. Qu'on juge de l'exaltation que produisit la présence de la famille royale, qui ne dédaignoit pas de descendre du trône pour se confondre parmi de simples sujets! L'héritier de la couronne passa de mains en mains, & les témoignages de dévouement furent portés jusqu'au délire. Touché de ces transports, le Roi but avec la troupe fidele, & la Reine détacha de son cou une croix d'or, dont elle fit cadeau à un grenadier. Les cris de vive le Roi! Vive la Reine! Qui se firent entendre à tous les coins de la salle, ne furent interrompus que par de nouvelles imprécations contre de célébres amis de la liberté, & par la romance : *ô Richard! ô mon Roi! l'univers t'abandonne*, &c. Les accens de la voix qui se fesoient entendre, transporterent les convives, qui s'écrierent en cœur : « nous ne reconnoissons que » notre roi, nous ne reconnoissons que notre roi, » nous n'appartenons point à la nation, nous ne » voulons appartenir qu'a lui » ; & bientôt arrachant de leurs chapeaux la cocarde patriotique, ils la foulèrent aux pieds : des sermens furent prononcés, & on ne se sépara que pour se réunir peu-après.

Le sur-lendemain, nouvelle orgie dans l'hôtel des gardes-du-corps. Les mêmes personnes y figurerent; mais la famille royale n'y parût pas. Pour rendre la fête plus gaie, on y appella des nymphes, & on y joua à mille petits jeux gaillards : les imprécations recommencerent contre les fideles représentans de la nation, & les sermens de fidélité au monarque ne furent pas oubliés.

Un petit groupe de conjurés venoit de figurer à

l'œil-de-bœuf. Trois femmes de la reine y avoient apporté un magasin de rubans : elles en décorerent les chapeaux des satellites du roi, & d'autres hommes assez foibles pour se laisser aller au discours de ces syrennes perfides ; tous reçurent à genoux la cocarde blanche, comme la seule qu'on pût porter sans trahir le monarque.

Cependant l'Assemblée Nationale faisoit la triste expérience des inconvéniens du véto suspensif. Le président ayant présenté à l'acceptation les décrets sur la déclaration des droits du citoyen, & divers articles constitutionels, en avoit rapporté une réponse allarmante. Le ministre favori y faisoit dire au roi, « que cédant aux circonstances, il n'ac» cordoit son accession que sous la condition posi» tive, dont il ne se départiroit jamais, que le » pouvoir exécutif auroit son entier effet entre ses » mains ». Cette réponse révolta les députés patriotes, qui se récrierent contre ce qu'elle avoit de moins inquiétant, & le président fut chargé de supplier le roi de donner son acceptation pure & simple.

Le bruit des orgies célébrées à Versailles avoit répandu l'alarme dans Paris. Craignant que les fideles représentans de la nation ne fussent en danger, & sentant plus que jamais la nécessité de mettre un terme à leurs maux, plus de 20, 000 citoyens armés se disposerent à partir, pour punir les gardes-du-corps de l'outrage fait à la patrie. Le comité militaire les avoit laissés sans munitions, la troupe soldée partagea les siennes avec eux. Leurs chefs, voulant gagner du temps, refusoient de marcher ; la force les détermina à faire leur devoir.

Sur

Sur les trois heures, sept à huit cents gardes-du-corps se rangerent en bataille devant la grille du château, pour recevoir les parisiens. Devant eux, se rangea le régiment de Flandres ; & devant les casernes, un bataillon de Suisses avec la garde bourgeoise. A la vue de ses dispositions, bientôt l'alarme se répandit dans la ville ; & la milice nationale, à qui on avoit laissé ignorer ce qui se passoit à Paris, accourut par pelotons de toutes parts, & se réunit à la garde du jour.

La cohorte féminine Parisienne venoit d'arriver. Les gardes-du-corps l'empêcherent d'entrer dans les cours : un jeune homme, qui étoit à la tête, essaya de percer ; quatre d'entr'eux sortirent des rangs, & le poursuivirent à coups de sabre jusques dans une boutique où il s'étoit réfugié. A leur retour, le dernier eut l'épaule cassée par une balle que lui envoya un bourgeois indigné. Les gardes-du-corps se disposoient à fondre sur la milice nationale. Pour les empêcher d'avancer, les soldats de Flandres firent volte-face, & se réunirent aux citoyens. Les soldats de la (1) patrie n'avoient

(1) M. la Tourilliere, capitaine d'artillerie de la milice nationale, chargé des munitions, vivement pressé de les délivrer, distribua trente cartouches par compagnie de 100 hommes, en protestant qu'il n'en avoit pas davantage. On voit que la municipalité de Versailles n'avoit pas été moins prévoyante que celle de Paris, & que sans la fraternité des troupes soldées, les citoyens jouoient à un beau jeu. Ce défaut de munitions est un trait de trahison si noir, qu'il mériteroit un châtiment capital.

point de munitions : ils en reçurent de leurs nouveaux camarades, qui déja murmuroient hautement de la conduite atroce des ſatellites royaux. Juſqu'alors M. d'Eſtaing n'avoit point paru ; il s'étoit renfermé avec le roi & les miniſtres ; mais bientôt il accourt, & fait tous ſes efforts pour engager la milice nationale à ſe retirer. Sous un prétexte ſpécieux, il eſſaye de lui enlever deux canons qui étoient devant les caſernes : elle s'y oppoſe. Il va, vient, court, parle aux gardes-du-corps, & revient aſſurer la milice nationale qu'ils ſont prêts à prendre la cocarde patriotique, & faire ſerment de fidélité.

Les compagnies ariſtocratiques ſe débandent. Peu après, il renvoie les ſoldats de Flandres & les dragons, qu'il a ſoin de faire renfermer dans la grande écurie pour les retrouver au beſoin.

Les gardes-du-corps ſe retirent. A peine ſont-ils à cinquante pas, qu'ils font volte-face, & accueillent d'une ſalve la milice nationale, qui ripoſte, & en couche pluſieurs ſur le carreau. Ils fuient, & ſont rencontrés par un détachement de citoyens, qui les empêche d'entrer dans leur hôtel ; ils regagnent la place par la rue de l'Orangerie, & ſe réfugient dans la grand'cour, dont ils cadenaſſent les grilles.

Tout étoit prêt pour la fuite de la famille royale à Metz. Des relais avoient été placés ſur la route. Des voitures lourdement chargées, s'étoient préſentées aux grilles du Dragon & de l'Orangerie, dont on leur avoit refuſé l'ouverture. Des voitures attellées tout le jour dans les écuries de la Reine, n'attendoient plus qu'un moment favorable pour diſparoître. On leur en ôta les

moyens, en plaçant par-tout de bonnes gardes, & en occupant toutes les avenues.

On venoit d'arrêter un courier du comte d'Eſtaing, qui alloit à Paris (1), & les voitures du prince de Beauveau, qui ſe rendoient au château. En même-temps, la milice nationale apprit qu'on faiſoit avancer 600 Suiſſes; elle envoya à leur rencontre pour les empêcher d'entrer dans Verſailles, & elle reſta ſous les armes, malgré la pluie. A neuf heures et demie, la troupe légere pariſienne ſe réunit à la milice de Verſailles. Elle fut ſuivie, deux heures après, par l'avant-garde de l'armée. A ſon approche, les gardes-du-corps ſe retirerent dans la cour des princes. On alluma de grands feux dans la place d'armes, & les Pariſiens mirent en liberté le régiment de Flandres, qui fit corps avec eux. Sur les deux heures, l'armée entiere ſe préſenta à la grille du château, qui fut ouverte; les gardes-du-corps prirent la fuite, et ſe ſauverent à Rambouillet, par la porte de l'Orangerie, après en avoir poignardé la ſentinelle.

Le commandant général s'étoit rendu chez le Roi; il fit donner ordre à l'armée de s'abriter. Sur les cinq heures, nos aſſaſſins gagnerent la terraſſe, on ne ſait par où, renverſerent les ſentinelles, & chercherent à pénétrer dans le château. Les ſuiſſes & les valets de pied en barrica-

(1) On préſume avec fondement que ce courier étoit envoyé au devant des pariſiens, pour leur annoncer que tout étoit arrangé, & que leur préſence n'étoit plus néceſſaire.

derent l'entrée; l'allarme fut générale, les grenadiers accoururent, s'emparerent de tous les postes, jusqu'au cabinet où la famille royale s'étoit retirée, avec les ministres & les commandans généraux des milices nationales.

La troupe d'assassins disparut. A la pointe du jour, les gardes nationales remplirent les cours du château & la place d'armes; un grand nombre entra dans les appartemens, arrêta plusieurs gardes du corps, dont six furent massacrés, & deux eurent la tête tranchée dans la cour des Ministres. A la priere du Roi, on fit grace aux autres. Enfin la famille royale fut conduite à Paris, pour la soustraire aux projets des ennemis de l'Etat.

Qu'on rapproche maintenant les principales circonstances de cette horrible trame; les tentatives de M. Necker (1) pour soustraire les prof-

(1) L'observateur qui fait rapprocher les faits, combiner les événemens & remonter à leur source, ne peut s'empêcher de placer M. Necker à la tête des conjurés. Il étoit au fait de tout ce qui se tramoit: son simple silence sur les longs & terribles apprêts du blocus de la capitale, dépose hautement contre lui. Mais si la premiere conspiration ne suffisoit pas pour le convaincre de trahison, la seconde ne doit laisser aucun doute. Qui ne sait qu'alors il dirigeoit seul toutes les opérations du cabinet? Qui ne sait qu'il avoit à ses ordres la faction criminelle des Etats-Généraux? Qui ne sait qu'il disposoit de la municipalité de Paris, de celle de Versailles, de presque tous les chefs des milices nationales? Or, les manœuvres du cabinet,

crits, & notamment le baron de Bezenval, à la vengeance de la nation; ce rôle de compere que jouerent les comtes de Clermont-Tonnerre & Lally-Tolendal; ce tour de passe que le premier ſe permit, en gliſſant à l'un des ſecrétaires des électeurs, le décret d'amniſtie qu'il avoit préparé; ces efforts perfides des conjurés, pour empêcher le décret ſur les droits de l'homme & du citoyen; ces tentatives multipliées du miniſtre principal, pour remettre le pouvoir abſolu dans les mains du Roi; cet arrêt du conſeil qui ſoumettoit les citoyens à la tyrannie prévotale, ſous prétexte d'empêcher les émeutes; ces difficultés élevées ſur les décrets de la ſuppreſſion des penſions,

---

pour conſommer ces deux conſpirations, ont été parfaitement ſemblables. Même projet d'affamer Paris, même deſſein d'arrêter la marche de l'Aſſemblée Nationale, de l'enchaîner par la crainte, ou de la diſſoudre; même trame pour faire échouer la conſtitution, même ton de deſpote inſpiré au monarque, même refus de ſanctionner les décrets, à moins qu'on ne remit entre ſes mains la puiſſance ſuprême. Or, qui pourroit douter que M. Necker ſeul ne fut alors l'ame du cabinet; qui pourroit douter qu'il n'eût lui-même menagé au Roi, par le veto, le prétexte du refus; qui pourroit douter qu'il ne l'eût poussé à reprendre le ton d'un maître; qui pourroit douter qu'il ne ſe fut efforcé de lui rendre le pouvoir abſolu? Qui pourroit douter enfin de ſes liaiſons, de ſes intrigues avec les courtiſans, avec les ennemis de la patrie, les principaux conjurés?

des redevances, des dîmes, & de la vénalité des charges, qui annonçoient, dans le miniſtre, le deſſein de ſe faire un parti formidable du Clergé, de l'ordre de Malte, des tribunaux, des négocians, des financiers, & de la foule innombrable des penſionnaires du prince; ce refus d'exécuter rigoureuſement les décrets ſur la circulation & l'exportation des grains, qui annonçoit le deſſein de ſe ménager les moyens de continuer l'accaparement des bleds, & de réduire le peuple par la famine; ces orgies des gardes-du-corps, pour porter le ſoldat à égorger ſes concitoyens; ces exécrations contre les députés fidèles de la nation, ces cocardes patriotiques foulées aux pieds, cet aveugle dévouement juré aux ordres monarchiques, cet oubli de dignité du Roi, cet abandon des bienſéances de la reine, ces apprêts ſanguinaires des ſatellites royaux; ce manque de munitions des milices nationales, qui les livrent, ſans défenſe, au feu de l'ennemi; ce refus de marcher de leurs principaux officiers, pour gagner du temps, & laisser effectuer la fuite de la famille royale, qui auroit changé la France dans les horreurs des guerres civiles; ces préparatifs du départ..., ; on trouvera réunis tous les caractères de la plus affreuſe conſpitation.

Elle fut préparée & conſommée ſous les yeux de Necker. Que fit-il pour s'y (1) oppoſer? Que fit-il pour prévenir l'orgie des gardes-du-corps? Que fit-il pour empêcher le roi de s'y trouver?

(1) Les autres miniſtres ſont, à cet égard, coupables comme lui.

Que fit-il pour l'empêcher de reprendre le ton d'un deſpote, en témoignant les plus alarmantes diſpoſitions à l'égard des décrets de l'Aſſemblée Nationale ? Que fit-il pour l'empêcher de ſe préparer à la fuite ? Non-ſeulement il ne fit rien ; mais à en juger par la réponſe qu'il mit dans la bouche du monarque, lorſque les décrets conſtitutionnels furent préſentés à l'acceptation, n'eſt-il pas évident que s'il ne trempa pas (1) directement dans cette conſpiration, il en profita pour travailler à rendre le roi abſolu ? Il vouloit qu'il n'accordât ſon acceſſion à ces décrets, « que ſous » la condition poſitive, dont il ne ſe départiroit » jamais, que le pouvoir exécutif auroit ſon en» tier effet entre ſes mains » ; c'eſt-à-dire, que le pouvoir exécutif dans ſa plénitude, & tel qu'il étoit exercé avant la révolution, lui fut remis.

Ce pouvoir comprend la puiſſance de diſpoſer de toutes les forces de terre & de mer, la puiſſance de diſpoſer des revenus de l'Etat, la puiſſance de diſpoſer des tribunaux, la puiſſance de diſpoſer de la police ; c'eſt-à-dire, la puiſſance ſuprême, devant laquelle les loix ſe taiſent toujours, la ſeule qui ſoit irréſiſtible, la ſeule qui inſpire la terreur, la ſeule dont les princes ſont jaloux (2). Qu'elle ſoit remiſe un inſtant au mo-

---

(1) Qui fournit l'argent pour ce voyage ? car il étoit tout prêt. Qui fournit le tréſor qu'on envoyoit au comte d'Artois, & qu'heureuſement on ſaiſit ?

(2) C'eſt ce qui a bien paru dans cette proteſ-

narque, c'en eſt fait pour jamais de la liberté, dès ce moment reparoîtront ces inſpecteurs, ces exempts, ces eſpions, infâmes ſuppôts de la police & des tribunaux; ces légions de concuſſionnaires & de déprédateurs, ces armées de ſatellites royaux. Dès ce moment, il peut diſpoſer de la liberté, de la sûreté, de la fortune, de la vie des citoyens; les décrets de l'Assemblée Nationale ſeront anéantis, & il ne reſtera à la nation, d'autre fruit de ſes longs & pénibles efforts, de ſes combats, de ſes victoires, que la cruelle néceſſité d'obéir en eſclave, de gémir eu ſilence, & d'être livrée à ſes tyrans. C'eſt donc le premier miniſtre lui-même, qui s'eſt efforcé tant de fois de la remettre aux fers, de l'enchaîner au joug de l'affreux deſpotiſme, ſous lequel elle a gémi ſi long-temps.

Un deſſein de cette nature, conçu de ſang-froid, calculé avec réflexion, mûri à loiſir, & ſi ſouvent renouvellé, eſt le plus noir des attentats. Seul il auroit ſuffi pour rendre ſon auteur l'objet de l'exécration publique, le couvrir d'opprobre & le faire punir comme ennemi de l'Etat, comme traître à la patrie. Eh! quel étoit donc l'auteur atroce de cet exécrable deſſein? Un homme en

---

tation que fit le roi, qu'il ne ſouffriroit pas qu'on changeât rien à ſon droit de diſpoſer de l'armée, & cela dans un moment où il abandonnoit toutes les autres prérogatives uſurpées de la couronne. Or, rien de plus ſimple; quand on a la force en main, on fait toujours ce qu'on veut.

qui

qui la nation avoit mis toute sa confiance, un homme que le peuple avoit pleuré comme un pere, qu'il avoit redemandé comme son défenseur, qu'il bénissoit comme son bienfaiteur, & qu'il adoroit comme un Dieu.

Lorsque Necker fut obligé de fixer son séjour à Paris, la crainte, la honte lui firent garder pendant quelque temps la retraite. On ne voyoit chez lui que des banquiers, des agens de change, des agioteurs, des mandataires de la commune, & des députés reconnus pour des aristocrates. Il se présenta le 20 octobre à son district, celui des filles St. Thomas, composé en grande partie de sang-sues de l'état, auxquels il sacrifia toujour le bonheurs de la nation. Il y fut nommé par *acclamation* président honoraire. *Citoyen honoraire*! c'est encore une idée françoise. Des hommes qui auroient eû le véritable esprit de liberté, l'auroient nommé tout au plus vice-président.

L'arrivée du roi à Paris avoit paru faire renaître l'abondance pendant trois ou quatre jours ; on ne voyoit plus le peuple attendre le pain aux portes des boulangers. Cette amélioration dans notre sort n'étoit qu'apparente. La crainte de n'avoir pas de pain avoit engagé un grand nombre de personnes à faire des provisions extraordinaires. L'arrivée du roi dissipa cette crainte, on consuma les provisions, & tout le temps qu'elles durerent, le pain abondoit chez les boulangers.

La disette recommença donc à se faire sentir, &à jetter de petites alarmes parmi le peuple. La perspective d'une famine pendant l'hiver le frappoit sans cesse ; c'étoit l'objet de ses conversations. Il attendit vainement quelques jours un change-

ment dans ce triſte ordre de choſes. Pluſieurs diſtricts prirent des arrêtés relatifs aux ſubſiſtances, ils envoyerent des députés au comité de ce département ; ils y furent mal accueillis.

Ce comité avoit, peu de jours auparavant, fait ſavoir par la voie de ſon préſident, que ſi on ne contrarioit pas ſes opérations, il répondoit de l'approviſionnement. L'effet ne ſuivoit pas les promeſſes, & les diſtricts étoient fondés à ſe plaindre.

La confiance du peuple en ce comité diminuant chaque jour, il ſe porta pour ſe procurer du pain, à arrêter les farines qui ſe rendoient à la halle, pour les diſtribuer aux boulangers du quartier où elles étoient arrêtées.

Trois voitures furent ainſi arrêtées ſur le diſtrict des enfans-trouvés. Le ſieur Vauvilliers, préſident du comité des ſubſiſtances, s'y tranſporta; il harangua le peuple; mais comme rien n'eſt plus difficile à perſuader que la faim, il fut ſaiſi au collet, & ſans le ſecours de la garde nationale il auroit été maſſacré ; il voulut donner ſur le champ ſa démiſſion ; mais M. Necker le conjura de continuer ſon exercice, quoi qu'il fût inſtruit de l'inaptitude de ce cenſeur royal ſur le fait des ſubſiſtances. Le miniſtre vouloit encore affamer la capitale ; il lui falloit un homme, à la tête du comité des ſubſiſtances, qui lui fût tout dévoué ainſi qu'au parti ariſtocratique, pour lui en faciliter en partie les moyens. Sans les réſolutions vigoureuſes de la plupart des diſtricts, il en ſeroit malheureuſement venu à bout; la famine auroit produit une guerre civile, la guerre civile une contre-révolution, & c'étoit-là le but de l'idole des françois.

Le ſpectacle déchirant du peuple guettant ſa

ſubſiſtance aux portes des boulangers, dura juſqu'au 8 novembre. Le département des ſubſiſtances attribua cette diſette à pluſieurs cauſes ; 1°. à l'exportation du pain & de la farine ; 2°. aux approviſionnemens ſurabondans que faiſoient certains particuliers dans la crainte de manquer de pain ; 3°. aux ſpéculations de gens qui achetoient le pain pour le revendre à bénéfice aux particuliers qui ne pouvoient attendre à la porte des boulangers. Mais le accaparemens de pain ne pouvoient ſe faire qu'avec de l'argent comptant & une nombreuſe cohorte d'émiſſaires. Or, quelle étoit la caiſſe capable de ſoudoyer ſeulement deux mille ſcélérats, & de fournir en outre à chacun de quoi accaparer deux pains de quatre livres par jour, ſi ce n'eſt celle de l'adminiſtrateur des finances ?

Il propoſa au mois de novembre de convertir la caisse d'eſcompte en caisse nationale ; c'étoit vouloir enrichir la horde financiere aux dépens de la nation. Voyant que ſa propoſition n'avoit pas été acceptée, & que l'Assemblée Nationale avoit fait un décret ſur les finances qui prouvoit aux adminiſtrateurs de cette caisse, qu'elle comptoit pouvoir ſe passer de ſecours au mois de juillet prochain, & alors établir une caisse nationale au profit de la nation ; il travailla de concert avec ces adminiſtrateurs à faire avorter ce projet, en rendant le numéraire toujours plus rare par l'exécrable manœuvre de ne payer en eſpeces qu'à elle-même, c'eſt-à-dire, à des gens qu'elle faiſoit préſenter avec des billets qui lui appartenoient, dans l'unique objet de paroître continuer ſes paimens, & de ne payer rien du tout. N'étoit-ce pas assez que l'adminiſtrateur des finances ſe fût

rendu maître du numéraire par l'accaparement des grains, pour les faire valoir sur les différentes places de l'Europe, & pour ne pas oublier son ancien métier ?

Le chevalier de Rutledge, accusé d'avoir détourné les boulangers d'user du crédit qui leur étoit offert par la Ville, pour s'approvisionner ; de tenir un registre où il les faisoit souscrire à des conditions qui avoient mis l'approvisionneur de pain à sa discrétion : d'avoir abusé, pour tromper les boulangers, du nom de M. Necker, étoit détenu dans les prisons du Châtelet. Il demandoit que l'administrateur des finances comparut ; il lui donnoit en pleine audience les noms les plus durs, les plus outrageans ; il s'obstinoit à ne répondre qu'en sa présence ; le ministre ne comparut point ; on laissa appaiser les bruits, l'effervescence que causoit un objet aussi délicat, & le chevalier Rutledge fut élargi au commencement de janvier. Son élargissement pourroit-il prouver qu'il étoit coupable, & que le ministre étoit innocent (1) ?

Un auteur célebre, l'*Ami du peuple*, eut le courage, au mois de janvier, de dénoncer au public l'agioteur Génevois, comme auteur de la famine qui avoit désolé le royaume ; comme le confident des conspirations formées contre la patrie, &c. &c.

---

(1) Ce chevalier vient de publier une brochure intitulée : *Dénonciation sommaire faite au comité des recherches de l'Assemblée Nationale, contre M. Necker, &c.* où il prouve à l'évidence son innocence, & la scélératesse de M. Necker.

L'accuſé ſentit qu'il étoit perdu, s'il ne le perdoit ; & ſon parti fut bientôt pris.

Le diſtrict des Cordeliers, indigné des atteintes portées en la perſonne de ce zélé patriote, mit un frein à l'audace des agens du pouvoir ; il nomma des commiſſaires, conſervateurs de la liberté des citoyens, arrêta que nul decret ne ſeroit mis à exécution qu'ils ne l'euſſent viſé. Les ennemis de la révolution en frémirent ; ils tinrent conſeil, réſolurent d'envelopper ce diſtrict dans la ruine du dénonciateur, & ne négligerent rien pour la conſommer. Quelques députés de la Ville s'efforçoient de ſoulever contre lui les fauxbourgs St. Antoine & St. Marcel, en le repréſentant comme incendiaire. Inſtruit de ces lâches manœuvres, il ſe hâta de les détromper en leur faiſant connoître ſon cœur, & il y réuſſit.

C'eſt le ſort du peuple d'être pris dans les piéges mêmes les plus groſſiers ; & l'un des plus familiers aux ennemis publics, eſt de rendre ſuſpects les vrais patriotes, en leur donnant leurs propres noms. Les ſuppôts du deſpotiſme *Neckerien*, les valets de l'adminiſtration municipale, les déprédateurs de l'Etat, en un mot, tous ceux qui ſont intéreſſés aux déſordres publics, accouroient dans les cafés répandre le bruit que l'*Ami du peuple* étoit un perturbateur du repos public, aux gages des proſcrits. Cependant dix mille calomniateurs répandus de tous côtés, répétoient que le diſtrict des Cordeliers, ligué avec l'ariſtocratie, avoit formé un parti formidable pour opérer une contre-révolution, que l'*Ami du peuple* devoit ſe mettre à la tête, qu'on avoit fait chez lui des amas d'armes, & que ſa cour étoit garnie

de canons. Quand les têtes furent échauffées, on prit jour pour la ſcene tragique. La veille on diſtribua des cartes dans les halles aux perſonnes de bonne volonté, pour les inviter à ſe rendre rue Montmartre, n°. 22, à un bureau déſigné, où on leur donneroit de l'argent, en leur diſant ce qu'on exigeoit d'elles dans la ſoirée. Le bureau fut ouvert; un citoyen en informa le comité de police; deux commissaires accompagnés de fuſilliers, s'y rendirent; ils écouterent à la porte; une femme qui exigeoit vingt-cinq louis, finit par en accepter un; une autre qui demandoit un louis, ſe contenta de douze livres; elles s'engagerent *à demander l'Ami du peuple, lorſqu'il ſeroit à la Ville, pour le traîner au reverbere.* Donneurs & receveurs d'argent furent conduits au comité; ceux-ci déclarerent tout. Leur dépoſition reçue, on les conduiſit au comité municipal des recherches, qui ſe garda bien de découvrir les manœuvres des municipaux.

Le lendemain matin, 22 janvier, le Châtelet renouvella la force du décret officiel. On craignoit que le peuple ne s'oppoſât à l'enlevement de leur ami; on craignoit d'éprouver de la réſiſtance de la part du diſtrict des Cordeliers. Le commandant général eut ordre d'appuyer le châtelet avec des forces ſuffiſantes; douze mille hommes furent commandés; trois mille tant fantaſſins que cavaliers, entremêlés à cinq mille eſpions, inveſtirent le territoire du diſtrict; l'infanterie occupoit les principales rues de l'arrondiſſement, depuis le carrefour de Buſſy juſqu'au théâtre françois; la cavalerie occupoit la place de la comédie. Six mille hommes portés à l'entrée des fauxbourgs

Saint Antoine & Saint Marcel, devoient empêcher les habitans d'accourir.

Sur les neuf heures, les huiſſiers ſe préſenterent au corps-de-garde du bataillon des Cordeliers, l'indigne décret à la main; il étoit daté du 8 octobre. Les commiſſaires gardiens de la liberté l'ayant trouvé contraire aux nouvelles loix ſanctionnées, ils en ſuſpendirent l'effet durant huit heures, ſe référant à la déciſion de l'Aſſemblée Nationale. Les huiſſiers crurent ne pouvoir paſſer outre ſans avoir pris les ordres du châtelet.

Cependant les eſpions qui accompagnoient la garde, ſe répandoient en calomnies & en menaces contre l'*Ami du peuple*; ils invectivoient les citoyens du diſtrict, tandis que la plûpart des officiers les défioient par des propos inſultans, comme s'ils euſſent cherché à provoquer une action. La ſageſſe & la modération de ces citoyens les garantirent du malheur affreux que le plus léger reſſentiment auroit amené. Déja l'aſſemblée générale du diſtrict, convoquée à la hâte, avoit député des commiſſaires vers le commandant général (1),

(1) Ce ruſé courtiſan, ſi poli, ſi doucereux, ſi ſouple; ce petit paladin dont quelques campagnes ſans péril ont fait un héros imaginaire, ce philoſophe déſintéreſſé, qui s'occupa ſans ceſſe de projets de fortune; ce prétendu patriote, dont l'effuſion du plus pur civiſme eſt toujours ſur les levres. Il ſacrifia la gloire à l'ambition; appellé à la tête de la milice pariſienne, il cacha ſoigneuſement ſes deſſeins; il affecta de n'avoir point de

pour lui repréſenter qu'un appareil militaire, auſſi menaçant, avoit répandu l'alarme, & le

volonté, crainte de déplaire; mais bien-tôt ſuivant ſes projets en ſilence, il s'appliqua à gagner les ſoldats, par ſa douceur & ſes fauſſes démonſtrations de patriotiſme : long-temps il les amuſa par des proceſſions, par des bénédictions de drapeaux, des jeux d'enfans. Il les promena de fête en fête. Pour s'étayer de toutes leurs forces, il avoit commencé par les tenir unis; pour s'en rendre maître, il travailla à ſemer entr'eux la diviſion: il avoit ſuppoſé une conſpiration contre l'état, & la défection d'une compagnie entiere de grenadiers de la garde ſoldée, il afficha le danger de les laiſſer ſeuls monter chez le Roi: il inſiſta ſur la néceſſité de leur oppoſer un grand nombre de citoyens ſous le même coſtume, & il forma parmi les jeunes gens inconſiderés pluſieurs compagnies de grenadiers, & travaillant à leur inſpirer un eſprit de corps, il ſe les attacha par ſerment particulier, & les chargea de l'exécution de tous ſes ordres dans les expéditions d'éclat. Ces innovations ayant allarmé les patriotes clairvoyans, il prétendit les raſſurer en créant des compagnies de chaſſeurs, pour contrebalancer celles des grenadiers, remede qui n'avoit que l'inconvénient de doubler le mal! Jaloux de purger la garde ſoldée des ſujets qui étoient peu dévoués à ſes ordres, & qui tenoient conſeil pour ſe faire rendre juſtice, il fit accuſer ces ſoldats d'avoir trompé dans une conſpiration chimérique, il les enve-

prier

prier de venir rétablir le calme par sa présence. Il se contenta de répondre, *qu'en envoyant des forces aussi considérables, il n'avoit fait que suivre les ordres qu'il avoit reçu de M. Bailly, & qu'il avoit des affaires indispensables qui ne lui permettoient pas de se rendre à leur demande*: comme s'il étoit au monde quelqu'affaire plus importante que de prévenir une guerre civile ! s'etant transportés chez M. Bailly (1), il leur répondit à son tour, *qu'il n'auroit pas cru qu'on eut fait marcher tant de monde*: excuse d'écolier de la part d'un homme qui avoit donné des ordres positifs, & sans doute des ordres par écrit; le commandant général étant trop adroit pour se compromettre.

---

loppa, leur fit rendre les armes, les jetta dans le dépôt de St. Denis, où il les traita en apparence en ennemis d'état; & telle est la faveur dont il jouit auprès de l'aveugle multitude, qu'il pourroit tout tenter impunément. Qui croiroit que cet homme si dangereux à la tête des troupes nationales, a été nommé le libérateur de la France !

(1) Philosophe sans caractere, citoyen sans vertu, sans énergie, sans vues, sans principes; un seul acte d'ostentation stoïque l'a porté sur l'autel, d'où cent traits de foiblesse, cent preuves de faux zele, d'hypocrisie, de trahison, cent attentats n'ont pu encore le faire descendre : petit, ambitieux, vain, timide & rampant, il a renoncé à l'honneur pour la fortune, il immole les devoirs à la faveur, il seroit prêt à se couvrir d'infâmie, si quelques dignités en pouvoit être le prix.

D'autres commissaires nommés pour informer l'Assemblée nationale de ce qui se passoit, lui porter les craintes, les réclamations & les vœux du district, attendoient sa décision. Sans égard à l'attrocité du décret lancé contre l'*Ami du peuple*, aux atteintes portées à la liberté & à la sûreté publique, l'Assemblée arrêta que son président écriroit au district des Cordeliers pour l'avertir « que les décrets des 8 & 9 octobre, » sur la Jurisprudence criminelle, ne pouvant » avoir aucun effet rétroactif, les décrets de justice » antérieurs doivent recevoir toute leur exécution; » que personne n'y peut apporter obstacle, & » qu'ainsi la délibération que le district a prise » de mettre un *visa* sur les jugemens portant dé- » cret de prise-de-corps, qui doivent s'exécuter » dans l'étendue de son territoire, a, contre son » intention, l'effet de blesser l'ordre public, & » de renverser les principes; qu'enfin l'As- » semblée nationale attend du patriotisme du » district des Cordeliers, qu'il aidera l'exécution » du decret, loin d'y porter obstacle ».

Lecture prise de cet arrêté, deux commissaires se transportèrent auprès du sieur Carles, qui commandoit la troupe, pour lui déclarer que rien ne l'empêchoit plus de mettre à exécution les ordres dont il étoit porteur; à l'instant la maison de l'*Ami du peuple* fut investie de tous côtés, & les rues adjacentes furent fermées par une triple ligne de soldats.

Le commandant général attendoit avec impatience l'arrêté de l'Assemblée nationale, & la délibération du district des Cordeliers; ses aides-de-camp les lui porterent. Chargés de ses nouveaux

ordres, ils se rendirent au Châtelet, allerent chercher les huissiers, & les ramenerent au domicile de l'*Ami du peuple*, où ils se présenterent vers les six heures du soir.

Trente officiers entrerent alors dans son appartement, l'épée à la main, & le fouillerent complettement; ils étoient déterminés à le mettre en pièces: furieux de l'inutilité de leurs recherches, ils fouragerent, passèrent leur colere sur des pommes, & se mirent à empocher journaux, dénonciations & manuscrits (1), malgré les remontrances du commissaire, qui se piquoit d'honnêteté pour les faire rougir. Des Pandours en pays ennemi, en auroient usé moins librement que ces dignes patriotes en userent chez un de leurs concitoyens, dont tout le crime étoit d'avoir voulu les empêcher de périr. Puissent-ils avoir respecté les pièces qui feront un jour preuve de conviction de l'infidélité & des complots de l'administrateur des finances!

Tout étoit prévu. Au cas qu'on le manquât, ses ennemis avoient arrêté qu'on lui ôteroit les moyens d'écrire; on parloit de lui enlever ses presses; sur les représentations de ses chargés d'affaires, on se contenta de poser des scélés sur son imprimerie.

Ne pouvant concevoir qu'il n'eût que deux presses en activité, on s'imagina que celles de MM. Brune & de Savy lui étoient consacrées. A

(1) On trouva dans un armoire sept lettres ployées, où sont développées des preuves *authentiques* des malversations de M. Necker.

onze heures (1) du soir, des grenadiers en firent ouvrir les portes par un serrurier, rompirent les formes, dispersèrent les caractères, mirent tout en pièces : puis, fiers de leur expédition, ils sortirent en triomphe, portant chacun une chandelle allumée au bout de leur fusil.

Commissaires, huissiers & gardes restèrent chez lui jusqu'à minuit. En se retirant, ils y installèrent un gardien. Presque toute la troupe avoit été jusqu'alors sous les armes, elle se retira à l'exception d'un détachement de trois cents hommes, qui alla se poster près de la comédie, où on le croyoit réfugié : ils y restèrent que quelques heures. Ainsi finit cette honteuse expédition (2) ; elle eut déshonnoré un gouvernement despotique ; elle a signa-

---

(1) Notez que cette expédition nocturne fut faite à la suite d'un réglement du maire, portant qu'il ne seroit permis de faire aucune visite de nuit chez les femmes publiques, afin de ne point porter atteinte à la liberté des citoyens. La bonne ame que celle du sieur Bailli ! quoi qu'en disent les médisans, qui croyent que cette ordonnance de police ne tend qu'à mettre à couvert les escrocs & les chenapans qui se retirent la nuit chez les filles, & dont il a besoin.

(2) on prétend qu'elle a coûté plus de 500,000 livres au trésor public ; car il a fallu acheter les chefs des comités de la plupart des districts, les chefs de la ville, de la garde bourgeoise, & tous ceux qui pouvoient s'y opposer. Aveugles citoyens ! voila l'emploi d'une partie de vos dons patriotiques.

lé l'aurore du prétendu règne de la liberté : & ce ſont les mandataires de la couronne, les gardiens des loix, les défenſeurs du peuple qui l'ont ordonnée. Pouvoir irréſiſtible des vanités mondaines, ſeras-tu toujours l'écueil de la ſageſſe & de la juſtice!

Ce coup d'autorité n'étoit que la ſuite de deux décrets révoltans, dont l'un fut décerné le 6 octobre, à la requête du ſieur Joly l'autre le 8 oct. à la requête du ſieur de Brunsville.

Le décret à la requête du ſieur de Joly avoit pour objet une mépriſe innocente, faite ſur la foi d'un opprimé, qui réclamoit amerement contre un délit très-grave, commis dans l'assemblée des mandataires proviſoires de la commune de Paris : mépriſe que *l'Ami du peuple* s'étoit empressé de rétracter dès l'inſtant où elle lui fut connue. L'offenſe & la réparation avoient été publiques : les miniſtres, les députés à la ville, les juges du châtelet, & le commandant général ne pouvoient l'ignorer ; enfin la priſe-de-corps avoit été convertie en ajournement perſonnel. Le décret à la la requête du ſieur de Brunville, conſidéré comme ſuite de la plainte du ſieur de Joly, devoit tomber avec elle.

Ces décrets long-temps enſevelis dans la pouſſiere du Greffe, y ſeroient toujours reſtés, s'ils n'en avoient été tirés par l'adminiſtration municipale, ou plutôt par l'adminiſtrateur des finances ; car l'auteur patriotique étoit déja en poſſeſſion de contrôler paiſiblement la conduite des municipaux, de cenſurer leurs funeſtes projets, de dénoncer leurs malverſations ; & ce n'eſt qu'à l'inſtant où il porta une main audacieuſe ſur le voile dont le miniſtre favori enveloppoit ſes

opérations déſaſtreuſes, que l'orage commença à gronder ſur ſa tête. A la vue de ſes machinations dévoilées, il frémit de rage contre l'incorruptible défenſeur des droits de la nation, & il ne ſongea plus qu'à le faire périr ; entrepriſe criminelle que l'adminiſtration municipale, le maire, le châtelet & le commandant général, trop lâches pour l'avoir formée, ſeconderent néanmoins avec empreſſement ; ils n'étoient que de dociles inſtrumens dans la main du principal miniſtre, placé derriere la toile.

Quelques jours après cette expédition, M. de Bezenval, *honnoré des bontés ſpéciales de la cour* fut jugé au châtelet, & déclaré innocent, en conſidération du *miniſtre adoré*, & de l'argent diſtribué à ſes juges. Quelle honte pour les françois!

Le ſerment civique prêté par l'Aſſemblée Nationale le 4 février pouvoit faire perdre au peuple la haute opinion qu'il a de la ſageſſe de ſes repréſentans, & tourner par conſéquent au profit des ennemis de la patrie ; c'eſt pourquoi M. Necker crût devoir réenchaîner toutes les claſſes de citoyens par un nouveau ſerment. Cette cérémonie ſe fit le 14 février.

Il lut le 6 mars un mémoire à l'Aſſemblée Nationale ſur la ſituation actuelle de l'état des finances, que M. de Monteſquiou combattit le 12 avec le plus grand ſuccès. Le miniſtre y inſiſtoit beaucoup pour que l'Aſſemblée prît toutes les meſures poſſibles pour affermir le crédit de la caiſſe d'eſcompte, de cette caiſſe qui depuis ſi long-temps ſubſtitue preſque totalement la circulation de ſes billets à celle du numéraire, pour favoriſer, de concert avec l'Adminiſtrateur des finances, une

contre-révolution, en nous faiſant éprouver de nouveau la diſette des ſubſiſtances. Quelle horreur! quelle abomination!

Le fameux livre rouge a été livré; qu'il en a coûté au miniſtre jadis adoré, pour publier cette liſte des ſang-ſues de l'état!.... Il va enfin ſubir... bientôt il ne ſera plus cet intriguant conſommé, qui ne pût reſpirer que dans l'atmoſphere du cabinet, qui auroit renoncé plutôt à la vie qu'au timon des affaires, & qui étoit rongé de l'ambition de dominer ſur la France ſous le nom de régent. Pour ſe rendre maître de la nation, il afficha la bienfaiſance, puis il chercha à relever le peuple qu'il n'aimoit point, & à humilier les grands qui le mépriſoient; mais dupe, & de ſes hauteurs ſimulées, & de ſa fauſſe popularité, il ne tarda pas à flatter les courtiſans qui pouvoient le maintenir en place, à trahir le peuple qui avoit fait ſa réputation, & à lui faire perdre les droits qu'il ſembloit travailler à lui rendre. Sacrifiant à ſa gloriole le bonheur de la nation, il entreprit de remettre au monarque le ſouverain pouvoir, & pour la forcer à reprendre ſes fers, il l'épuiſa de miſere, la livra aux horreurs de la diſette, à la crainte de la famine, & devint l'ame d'horribles conſpirations qui devoient réduire la capitale par le fer & le feu. Vous attendiez de lui votre bonheur ô françois! Il auroit conſomé mvotre ruine. Pour reprendre l'empire, il leva ſur les peuples une contribution patriotique, qu'il employa à payer l'armée, à ſubjuguer les comités de l'Aſſemblée Nationale, l'adminiſtration municipale, & les chefs de diſtricts; il continua juſqu'au dernier moment ſes opérations déſaſtreuſes ſur les

grains ; il accapara le numéraire par des billets de caiſſe dont il inondoit le public, & qu'il forçoit de recevoir & aux barrieres & à la ville ; il théſoriſa pour ſubvenir aux frais d'une campagne prochaine, & s'il n'avoit pû enchaîner la nation par les mains de la milice nationale, vous l'auriez vu appeller contre le peuple les troupes réglées, & renouveller avec plus d'adreſſe les préparatifs menacans du 1 juillet.

Nous le diſons en frémiſſant, tant que cet homme auroit été au timon des affaires, tant qu'il auroit été l'ame du cabinet, tant qu'il auroit pu ſe procurer de l'argent, il n'y auroit point eu de terme à nos maux, point de terme aux conſpirations ; de nouveaux piéges pour opprimer le peuple ſe ſeroient ſuccédés ſans ceſſe, ſans ceſſe ſe ſeroient ſuccédés de nouveaux projets pour épuiſer le peuple, remplir le tréſor, tenir ſur pied une armée formidable ; corrompre les légiſlateurs, les adminiſtrateurs municipaux, les chefs des diſtricts ; ſoudoyer les légions innombrables de courtiſans, de penſionnaires royaux, des ſatellites du gouvernement, des ſuppôts de l'autorité, &c.

FIN.